



↳ www.bourgenbresse.fr ↴

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2019 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 4 février 2019

Sommaire

1.LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS DU BP 2019.....	4
1.1 LE CONTEXTE NATIONAL EN CONTINUITÉ AVEC LES MESURES ANNONCÉES AU BP 2018.....	4
1.2 LE CONTEXTE LOCAL MARQUÉ PAR UN CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE ENTRE 2018 ET 2019.....	4
1.3 LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION AVEC UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES CENTRES DE LOISIRS, DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'INVESTISSEMENT.....	5
2.UN BUDGET 2019 AU SERVICE DES BURGIENS ET DU PROJET DE LA COLLECTIVITÉ	6
2.1 UNE VILLE SOLIDAIRE ET DURABLE.....	6
2.1.1 <i>Santé, éducation, activités périscolaires</i>	
2.1.2 <i>Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-même</i>	
2.1.3 <i>Politique en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous</i>	
2.1.4 <i>Une ville durable</i>	
2.2 UNE VILLE ANIMÉE ET VIVANTE.....	9
2.2.1 <i>Une politique culturelle ambitieuse et ouverte sur la cité</i>	
2.2.1.1 <i>Une culture de qualité visible en tous lieux</i>	
2.2.1.2 <i>Une culture partagée</i>	
2.2.1.3 <i>Une culture solidaire</i>	
2.2.1.4 <i>Un budget ambitieux et constant</i>	
2.2.2 <i>Une politique événementielle familiale et populaire</i>	
2.2.3 <i>Assurer la sécurité des événements</i>	
2.3 BÂTIR LA VILLE DE DEMAIN.....	11
2.3.1 <i>Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers</i>	
2.3.2 <i>Investir pour l'amélioration des équipements publics destinés aux Burgiens</i>	
2.3.3 <i>Investir pour accueillir de nouvelles familles</i>	
2.3.4 <i>Investir pour la mutation de notre cœur de ville</i>	
3.BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRÉSENTATION ANALYTIQUE.....	14
3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	14
3.1.1 <i>Les ressources du budget primitif 2019.....</i>	<i>14</i>
A - <i>Produits des services et du domaine</i>	
B - <i>Impôts et taxes</i>	
C - <i>Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)</i>	
D - <i>Autres produits de gestion courante</i>	
E - <i>Atténuation de charges</i>	
F - <i>Produits exceptionnels et reprise de provisions</i>	
G - <i>Résultat reporté</i>	
3.1.2 <i>Les charges du budget primitif 2019.....</i>	<i>17</i>
A - <i>Charges à caractère général</i>	
B - <i>Charges de personnel</i>	
C - <i>Autres charges de gestion courante</i>	
D - <i>Charges financières</i>	
E - <i>Charges exceptionnelles</i>	
F - <i>Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)</i>	

3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	21
3.2.1 Dépenses	
3.2.2 Recettes	
4.BUDGETS ANNEXES.....	26
4.1 BUDGET AÉRODROME.....	26
4.1.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B - Charges	
4.1.2 <i>Section d'investissement</i>	
A - Dépenses	
B - Recettes	
4.2 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	29
4.2.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B - Charges	
4.2.2 <i>Section d'investissement</i>	
4.3 BUDGET LOTISSEMENTS (HABITAT BOUVENT-CURTAFRAY).....	32
4.4 BUDGET SERVICES FUNÉRAIRES.....	32
ANNEXE.....	33

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 (décret d'application n° 2015 – 761 du 24 juin 2015), il est annexé au présent rapport de présentation du projet de budget 2019 **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

1. Le contexte et les orientations du BP 2019

Conformément aux orientations exposées dans le DOB lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018, le budget 2019 conforte les axes forts définis dès 2014 visant, pour l'essentiel, à préserver la qualité des services rendus et à réaliser les actions et les investissements du mandat tout en contenant l'évolution de la dépense publique.

Les efforts demandés depuis 2015 à tous les acteurs, et, en particulier, aux contribuables, aux associations et aux agents de la ville, ont porté leurs fruits et la situation financière de la ville fin 2018 a évolué positivement, malgré la diminution très sensible des concours financiers de l'État (- 16 M€ cumulés depuis 2014).

1.1 Le contexte national en continuité avec les mesures annoncées au BP 2018

Après quatre années de très fortes baisses des dotations de l'État (de 2013 à 2017), en continuité avec les mesures annoncées en 2018, les dotations de l'État aux collectivités (et en particulier aux communes) ne feront pas l'objet de prélèvement au titre de leur participation au redressement des finances publiques.

Néanmoins, la principale dotation perçue de l'État qu'est la dotation forfaitaire devrait subir cette année encore, une diminution de 2,8 % au titre de l'écrêtement (péréquation) soit une nouvelle perte de ressources de 156 K€ par rapport au BP 2018. La ville devrait percevoir 5 391 K€ au titre de la dotation forfaitaire en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la péréquation et de l'augmentation de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine, la DSU devrait augmenter de 148 K€ (+ 7,2 %) pour la ville pour s'élever à 2 193 K€. Cette hausse résulte de la prise en compte du niveau des revenus des habitants, de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires de l'allocation logement.

Cette rupture de tendance est loin d'être assurée pour les exercices à venir, car l'objectif affiché par l'État est toujours celui d'un effort attendu des collectivités (autrement dit des économies) de l'ordre de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022.

Au travers d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités (auquel la commune échappe cette année encore mais rien ne garantit cet état de fait pour les budgets à venir : voir rapport du DOB), il est prévu de sanctionner financièrement les collectivités qui ne respecteraient pas le cadre d'évolution fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 2020 (échelonnement sur 3 ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) se poursuit en 2019. Elle est neutre cette année sur les recettes fiscales de la ville puisqu'il est prévu que cette opération se fasse par voie de dégrèvement (pris en charge par l'État) à l'euro près.

Mais là encore subsistent des doutes (cf. le rapport du DOB) quant à la pérennité de la prise en charge complète par l'État de ce dégrèvement dans la durée. En effet, aucune garantie n'est apportée par la loi de finances sur les modalités de compensation dans la durée et encore moins sur les perspectives de retrouver une évolution minimale de cette recette.

La hausse de l'inflation (prévue initialement à 1,4 % et effective à 1,9 % en 2018) et la dégradation du déficit public (prévu initialement à 2,9 % et ré-évalué à 3,2 % de la richesse nationale suite aux récentes mesures prises par l'État) pourraient engendrer de nouvelles contraintes pour les collectivités locales.

1.2 Le contexte local marqué par un changement de périmètre entre 2018 et 2019

Le budget de fonctionnement de la ville fait l'objet d'une modification de périmètre et de structure en 2019 qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier les évolutions des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2018. Les deux causes principales sont liées aux transferts à CA3B de nouvelles compétences au 01/01/2019 :

- eau, assainissement et eaux pluviales qui entraîne un impact estimé à - 223 K€ sur les dépenses de fonctionnement de BP à BP et à - 363,8 K€ sur les recettes. L'impact réel sera apprécié à l'occasion de l'exécution définitive dans le cadre du compte administratif 2019.
- contingent incendie et allocation de vétéran (852,7 K€ au BP 2018).

1.3 La poursuite des efforts de gestion avec une politique volontariste en faveur des centres de loisirs, de la petite enfance et de l'investissement

Grâce à la bonne tenue des comptes constatée au compte administratif 2017 (baisse des dépenses supérieure à celle des recettes générant une hausse du niveau de l'épargne de + 5,8 %) et qui sera probablement également actée à l'occasion du compte administratif 2018, l'augmentation de la capacité d'autofinancement pourrait être de l'ordre de 10 %.

En effet, les efforts de gestion menés depuis 4 ans permettent d'absorber, au BP 2019, la hausse prévue des charges liées à l'augmentation du prix de l'énergie (voir chapitre 011) et au nouveau marché des centres de loisirs.

Cet effort de gestion est poursuivi en 2019 puisque toutes les autres dépenses de gestion sont strictement encadrées. A périmètre constant, l'évolution des recettes réelles est prévue avec une hausse de + 1,4 % supérieure à celle des dépenses réelles, globalement contenue à seulement + 0,9 % (niveau largement inférieur à l'inflation prévisionnelle).

La capacité financière de la ville (légèrement supérieure à celle du BP précédent) ainsi préservée permet d'amplifier cette année l'effort d'investissement. Le volume d'investissement prévu au BP 2019 n'a jamais atteint un tel niveau : une enveloppe de 17,6 M€ contre 15,5 M€ au BP 2018 pour réaliser les grands projets du mandat mais également pour entretenir et rénover le patrimoine communal.

La capacité de désendettement prévue à fin 2019 devrait être proche de 7,4 années, soit un niveau raisonnable, nettement en dessous des seuils d'alerte. La dette au 1^{er} janvier 2019 s'établit en prévision à 44,2 M€ (contre 45,2 M€ au 1^{er} janvier 2018).

2. Un budget 2019 au service des Burgiens et du projet de la collectivité

Les besoins de solidarité et de service de proximité exprimés au niveau national par le mouvement social en cours confortent la municipalité dans les orientations et choix décidés au début du mandat 2014-2020. La ville de Bourg-en-Bresse mobilise des ressources financières, globalement en diminution pour l'exercice 2019, au service d'une triple ambition :

- . Offrir l'ensemble des services et prestations dont la population burgienne a besoin, tout en veillant à transformer le cadre urbain pour que Bourg-en-Bresse soit davantage encore une ville solidaire et durable ;
- . Réaliser les projets majeurs du mandat, tout en assurant la maintenance et la rénovation des infrastructures et du patrimoine bâti public et satisfaire les besoins de proximité et de sécurité dans les quartiers, en augmentant fortement le niveau des investissements ;
- . Contribuer à l'animation de la ville et de l'agglomération burgienne et promouvoir un développement équilibré des territoires sur le bassin de vie dans une recherche de complémentarité et de solidarité.

2.1 Une ville solidaire et durable

Dans un contexte de persistance de fortes contraintes sur les finances publiques, la ville maintient la priorité qu'elle s'est donnée de préserver l'ensemble des prestations, des services, l'accès aux équipements publics (sportifs, culturels, ...) et autres soutiens financiers qui concourent à la réduction des inégalités et à la solidarité au sein de la population burgienne.

La ville de Bourg-en-Bresse entend faciliter la vie de tous les Burgiens et permettre à chacun, quels que soient son âge et sa condition sociale, d'accéder aux services qu'elle offre, notamment par une politique tarifaire modulée en fonction de la capacité contributive, l'usager n'ayant à supporter qu'une infime partie du coût du service rendu.

2.1.1 Santé, éducation, activités périscolaires

La ville subvient, aux côtés des parents, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, à leur insertion sociale et à leur préparation à la vie d'adulte.

Dans les espaces petite enfance, la gestion la plus précise possible des places disponibles vise à permettre l'accueil régulier ou occasionnel du plus grand nombre d'enfants des familles qui le souhaitent, particulièrement celles dont la possibilité d'avoir une vie sociale et/ou d'exercer une activité professionnelle est conditionnée par cette prise en charge de leur enfant.

Pour concrétiser l'objectif de la santé pour tous, il est prévu :

- . De poursuivre l'animation des ateliers santé-ville et les actions de médiation en santé, individuelles ou collectives, dans les quartiers politique de la ville pour résorber les inégalités d'accès à la santé en accompagnant les habitants les plus fragiles dans leurs parcours de santé. (Projet cofinancé par l'ARS à hauteur de 39 K€) ;
- . De poursuivre l'action manger-bouger (nutrition/activité physique), organisée dans les quatre espaces petite enfance, sept écoles et deux centres de loisirs des quartiers politique de la ville au bénéfice de près de 1 500 enfants (poste également cofinancé par l'ARS à hauteur de 50 K€). En complément et pour répondre aux besoins identifiés, une action sur la santé bucco-dentaire des 2-6 ans sera engagée en 2019 ;
- . D'articuler ces actions de santé avec le plan piéton, le projet éducatif local dans son volet nature en ville et la restauration scolaire.

Après l'ouverture d'un cabinet médical dans un centre de santé l'année dernière, le protocole d'aide porté par CA3B sera déployé en 2019 aussi à Bourg-en-Bresse pour encourager l'installation de nouveaux praticiens généralistes et pour faciliter ainsi l'accès à un médecin traitant. La modification de la répartition des charges entre les communes, décidée par le Conseil départemental de l'Ain en 2018, a entraîné une hausse de 90 % de la participation de la ville aux campagnes départementales de démoustication (21 K€ en 2017, 40 K€ en 2018). La ville doit reconduire, au même niveau, cette contribution qui lui est imposée.

La ville conforte par ailleurs son engagement en faveur de l'action éducative. En augmentant sensiblement le niveau de financement des activités périscolaires et des centres de loisirs, la ville met l'enfant au centre de l'organisation des rythmes scolaires et veille ainsi à la prise en charge éducative des moins favorisés. Pour faciliter les démarches administratives des familles et l'organisation des prestations de restauration et de garderie, la ville poursuit le déploiement des nouvelles modalités d'inscriptions via le portail citoyen. Des aides aux familles les plus démunies seront accordées pour permettre à leurs enfants de participer aux activités des centres de loisirs durant les vacances d'été.

Sur le million d'euros réservé à l'entretien des bâtiments municipaux en 2019, la ville investit plus de 600 000 euros dans la rénovation des groupes scolaires (sanitaires, accessibilité, menuiserie, étanchéité, toiture, façade).

Au-delà de l'installation des dix jardins pédagogiques dans les groupes scolaires, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines va être amplifié. Les économies qui en résulteront seront réinvesties dans l'augmentation de la part des produits bio et locaux dans les menus des cantines.

Dans le cadre du plan d'équipement des groupes scolaires en nouvelles technologies de l'information et supports pédagogiques numériques engagé par la CA3B, la ville souhaite organiser le déploiement de manière progressive en partenariat étroit avec le corps enseignant de manière à ce que ces équipements servent effectivement en fonction des besoins et de la volonté et de la capacité des acteurs à les mettre en œuvre. L'équipement envisagé est un vidéoprojecteur par salle de classe, équipé d'un PC avec accès internet sécurisé ainsi qu'un équipement de classe mobile pour 4 à 5 classes. Ce plan d'équipement est estimé à 500 K€ sur 4 ans et est financé via la participation de la Ville au service commun informatique porté par la CA3B.

La ville consacre plus de 2,3 millions d'euros en fonctionnement, en faveur des jeunes en prestations de toute nature concernant la santé, l'alimentation, l'éducation, les actions sportives, culturelles et de loisirs.

2.1.2 Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-même

En faveur des personnes âgées, l'opération visiteurs-visités mobilise des professionnels et un réseau de bénévoles. Cette action est reconduite de même que celles d'accompagnement et de prévention menées auprès des personnes en résidence autonomie avec l'intervention d'une sophrologue, d'une diététicienne, d'une ergothérapeute. Certaines sont financées dans le cadre du forfait autonomie du Conseil départemental de l'Ain (19 100 €).

Pour faire face à des besoins accrus, le soutien aux associations à caractère social sera conforté avec une augmentation de 4 % du volume global des subventions allouées. La ville incite ces associations à mieux coordonner leurs actions en direction d'un public qui les sollicite souvent simultanément.

S'agissant des centres sociaux et structures d'animation de la vie sociale : la ville maintient son effort financier à près d'un million d'euros. La convention territoriale globale triennale conclue en début 2018 entre la ville et la CAF pour une durée de trois ans renforce la cohérence et la coordination des actions. Elle clarifie les interventions pour une plus grande efficacité et une meilleure complémentarité autour des axes suivants : animation de la vie sociale, petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et logement.

En faveur des foyers et personnes fragilisées ou démunies

La ville préserve le niveau global du soutien financier qu'elle apporte aux centres sociaux et autres structures de proximité à hauteur de près d'un million d'euros.

La ville, par l'intermédiaire du CCAS :

- . Facilite, par une prise en charge accrue, la possibilité offerte aux enfants de fréquenter les centres de loisirs de la ville de sorte que le coût restant à charge des familles ne soit pas un obstacle à l'accès à ces espaces et temps de loisir et d'apprentissage de la vie en société ;
- . Accroît son effort quant au montant de l'enveloppe financière allouée à l'aide au portage de repas, déjà en progression de 3 % en 2018, du fait du vieillissement de la population et de l'effet du maintien à domicile le plus longtemps possible ;
- . Encourage la mobilité des personnes confrontées à un handicap, de trop faibles ressources ou au vieillissement pour prévenir le risque d'isolement (plus de 2 200 personnes pourront ainsi utiliser le réseau des transports urbain) ;
- . Maintient le dispositif du prêt à taux zéro (650 € maximum pour un bien d'équipement mobilier ou ménager ; 1 000 € pour la réalisation d'un projet) ;
- . Favorise l'accès aux droits, notamment par l'apprentissage de l'usage du numérique, avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs ;
- . Facilite la prise en compte de la personne dans sa globalité en renforçant les missions d'accueil, assure une veille sur l'évolution des besoins et anime le comité des usagers, en place depuis 2016 au sein du CCAS, en vue de produire notamment un livret d'information sur la santé ;
- . Assure la gestion de l'appartement relais mis en place en septembre 2017 (275 jours d'occupation en 2018).

La subvention de 80 000 euros octroyée par l'État (préfecture/DDCS) va financer une action d'apprentissage du français « J'apprends ma ville » axée sur la connaissance et la compréhension des démarches de la vie quotidienne au bénéfice des personnes étrangères en situation régulière ayant transité par le nouveau CADA et installées durablement à Bourg-en-Bresse.

2.1.3 Politique en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous

L'accès du plus grand nombre des Burgiens aux activités sportives et aux loisirs reste une priorité. Cet ensemble, animé par le réseau associatif, contribue au développement personnel de chacun, quel que soit son âge, à la préservation de sa santé et au renforcement des liens sociaux. La ville poursuit la reconstruction des vestiaires des terrains de sport des Vennes et de la Chagne. Des jeux aquatiques seront installés en bordure du plan d'eau de Bouvent et l'accès au parc sera encore gratuit pour les Burgiens.

Par une politique tarifaire très incitative, la ville entend privilégier l'accès du plus grand nombre, quelles que soient ses ressources, aux activités culturelles organisées par la ville ou par le réseau associatif qu'elle subventionne à cet effet. Le réseau de lecture publique va à la rencontre des habitants, sur leurs lieux de vie et de loisirs comme à Bouvent. Après travaux, la médiathèque Albert Camus, médiathèque numérique totalement réaménagée, ouvrira ses portes à l'automne 2019. Elle offrira de nouveaux services facilitant l'usage des supports et voies numériques d'accès aux divers contenus de l'offre culturelle.

2.1.4 Une ville durable

La ville poursuit sa politique de développement de l'usage des modes doux de déplacements (piéton, vélo, transports urbains) avec notamment l'acquisition et l'implantation de garages à vélos sécurisés, tout en veillant à sa bonne articulation avec l'accès des véhicules automobiles au centre-ville dans une double optique de dynamisation des commerces de centre-ville et de partage équitable de l'usage de l'espace public. L'aménagement des voiries, la création de nouveaux jalonnements piétons et cyclables et la nouvelle politique de stationnement, notamment tarifaire, y contribuent de manière complémentaire.

Des surfaces supplémentaires d'espaces verts vont être pris en charge dans le cadre de la gestion différenciée qui fait l'objet d'une concertation avec les conseils citoyens.

Dans le domaine des économies d'énergie, la ville poursuit le remplacement du matériel d'éclairage public obsolète par des équipements plus performants et plus économiques (leds) ainsi que l'action de réduction des points lumineux sur les grandes voiries. L'action de réduction de la pollution lumineuse se poursuit en partenariat avec les commerçants et les conseils citoyens. Pour ses besoins, la ville poursuit une politique d'acquisition de véhicules propres (gaz/électricité) de vélos à assistance électrique et a décidé d'adhérer à une plateforme d'autopartage pour les déplacements professionnels.

Engagé en 2018, l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines va être amplifiée. Les économies réalisées seront réinvesties dans l'augmentation de la part du bio, du local et du commerce équitable dans les achats de denrées. Des alternatives à l'usage du plastique dans le conditionnement seront également recherchées.

En matière d'eau et d'assainissement, la démarche de captage prioritaire visant à préserver la qualité de la ressource en eau des puits de Péronnas se poursuit en partenariat avec les agriculteurs concernés. Désormais sous l'égide de CA3B, la régie de l'eau et de l'assainissement va poursuivre la construction du bassin d'orage du Pont des chèvres pour une mise en service prévue fin 2019.

2.2 Une ville animée et vivante

A travers le déploiement de son offre culturelle et événementielle, la ville de Bourg-en-Bresse poursuit un triple objectif :

- Faciliter l'accès des habitants à la culture par la diversité, l'attractivité et la tarification de l'offre ;
- Organiser des événements vecteurs de lien social ;
- Assurer l'animation et l'attractivité du centre-ville pour y renforcer le flux chaland et ainsi contribuer à son dynamisme commercial.

2.2.1 Une politique culturelle ambitieuse et ouverte sur la cité

2.2.1.1 Une culture de qualité visible en tous lieux

A Bourg, la culture se déploie notamment dans l'espace public dans la droite ligne des objectifs du dispositif des Chemins de la culture. Artistes et publics l'investissent ainsi chaque année à l'occasion des jeudis du kiosque (45 K€), de la fête de la musique, de l'événement culturel annuel dont la thématique 2019 est « Femme ».

Les établissements conventionnés (EPCC et SMAC) et autres associations culturelles soutenus par la Ville sont encouragés dans leur projet de sortir de leurs murs pour aller à la rencontre de la population burgienne et mettre en valeur et en lumière le spectacle vivant : La MJC de Bourg-en-Bresse par le festival Espace d'un été, l'ETAC par le festival Br'Ain de cirque et l'EPCC Théâtre.

S'agissant des équipements culturels de la ville, le monastère royal de Brou va exploiter au mieux les nouveaux espaces de visite. Le réseau des médiathèques de la Ville va élargir son offre culturelle avec la réouverture de la médiathèque Camus totalement rénovée à l'automne 2019 et dotée des nouveaux supports numériques (livres, audiovisuel). L'espace d'art contemporain H2M proposera deux nouvelles expositions favorisant la sensibilisation à l'art contemporain (35 K€).

2.2.1.2 Une culture partagée

Au-delà de mettre à disposition du public des contenus culturels, la Ville de Bourg-en-Bresse s'engage pleinement dans l'accompagnement des publics pour assurer au plus grand nombre un accès physique, social et intellectuel à la culture. Les Bébés bouquins des médiathèques, les visites d'H2M, en langage des signes, ou les ateliers d'archéologie du monastère royal de Brou seront confortés pour garantir cet accès effectif à la culture pour tous.

Près de 3 500 actions de médiation culturelle prévues, mises en œuvre par le réseau de lecture publique mais également par les autres opérateurs culturels (EPCC-Théâtre, MJC, associations) bénéficieront, cette année encore, à plus de 45 000 personnes, enfants, jeunes ou adultes, habitants de Bourg-en-Bresse ou de sa périphérie. Plus de la moitié des actions est prévue au profit des jeunes et notamment du public scolaire burgien. Les trois quarts de ces actions sont gratuites et concernent principalement des ateliers de pratique artistique et des visites commentées.

2.2.1.3 Une culture solidaire

L'accès à cette offre culturelle est favorisé par une politique de tarification particulièrement incitative. C'est 150 000 personnes qui bénéficient gratuitement des actions culturelles dans l'espace public. L'inscription aux médiathèques est gratuite pour les Burgiens de moins de 26 ans, ainsi que l'accès aux séances de médiation. Des tarifs d'adhésion préférentiels sont effectifs pour les autres Burgiens, notamment les plus démunis. L'accès au Monastère royal de Brou est gratuit pour les moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi et personnes handicapées. Les concerts du festival « À la folie...pas du tout » sont accessibles pour tous les publics via l'acquisition d'un simple billet de visite. Les expositions d'H2M peuvent quant à elles être découvertes par tous, en accès libre.

2.2.1.4 Un budget ambitieux et constant

Le budget de fonctionnement de la Direction des affaires culturelles représente près de 12 % du budget de fonctionnement total de la Ville. Du fait de l'effort budgétaire consenti et des subventions reçues, le reste à charge du public ne représente globalement qu'à peine 30 %. Près des trois quarts de ce budget sont consacrés au soutien aux satellites (Théâtre, Tannerie, MJC) et associations culturelles du territoire et notamment à l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse qui, en 2019, va recevoir de la ville une subvention de 1 105 623€.

2.2.2 Une politique événementielle familiale et populaire

En 2019, la ville maintiendra son effort pour offrir aux Burgiens des animations familiales, conviviales et populaires afin de drainer dans notre centre-ville un flux de population entretenant sa dynamique commerciale, notamment à travers les festivités d'hiver (63 K€) lancées par la fête des lumières (15 K€).

Couleurs d'amour sera, une nouvelle fois, le fer de lance de cette politique événementielle. Après avoir accueilli près de 90 000 spectateurs en 2018, la Ville, soutenue par l'Agglomération, le Département et la Région, renouvellera entièrement le spectacle projeté sur la façade du Théâtre en 2019.

L'ensemble des financements consacrés à Couleurs d'amour en 2019 se montera à 75 K€ de crédits d'investissement et 40 K€ de budget de fonctionnement hors masse salariale.

2.2.3 Assurer la sécurité des événements

Il n'y a pas de politique d'animations événementielles sans prise en compte de la sécurité des personnes et des biens. Au-delà des moyens mobilisés au quotidien pour assurer la sécurité des événements portés par la municipalité et l'ensemble des associations burgiennes, la ville s'adapte en permanence aux contextes et aux troubles constatés.

Ainsi, en 2019, en-dehors de la mise en œuvre du plan de renforcement sur trois ans du dispositif de vidéo-protection municipal, tel que validé par l'autorité préfectorale en septembre 2018, la ville de Bourg-en-Bresse va se doter d'une caméra mobile (15 K€) lui permettant de répondre ponctuellement à une problématique particulière sur un site identifié. Ce nouvel outil, très souple d'utilisation, sera notamment mis au service du Directeur Départemental de la Sécurité Publique dans le cadre d'enquêtes contre le trafic de stupéfiants.

Les comportements évoluent et l'équipement des policiers municipaux doit également s'adapter pour permettre aux agents d'assurer pleinement leurs missions. Aussi, un effort significatif d'équipement a été engagé en 2018 et sera poursuivi en 2019 (10 K€ sur le budget de fonctionnement).

Enfin, pour accompagner les commerces dans leurs investissements visant à améliorer leur sécurité, les projets pris en charge dans le cadre de l'enveloppe FISAC incluront dorénavant l'ensemble des aménagements ou équipements poursuivant cet objectif (30 K€).

2.3 Bâtir la ville de demain

Le budget 2019 a pour objectif fondamental de mieux vivre la ville, ce qui se traduit par un équilibre entre les grands projets d'investissement - qui construisent la ville de demain - et les aménagements de proximité - qui améliorent la qualité de vie du quotidien des Burgiens. Autrement dit, les priorités de ce budget se déclinent de la manière suivante :

- l'entretien et le renouvellement des espaces publics ;
- la modernisation des équipements supports des services publics ;
- la mutation du cœur de ville.

Les projets correspondant à ces priorités ne se feront pas sans les Burgiens, bien au contraire : le travail de concertation engagé depuis plusieurs années avec les citoyens sur l'ensemble des projets portés par la Ville se poursuivra, en multipliant les canaux d'expression s'adaptant aux rythmes et aux possibilités d'investissement de chacun (conseils citoyens, visites de terrains dans les quartiers, e-consultations, etc.)

2.3.1 Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers

Une attention toute particulière sera apportée dans ce budget aux lieux de vie quotidiens des Burgiens, à commencer par la rénovation des voiries en lien avec les conseils citoyens, afin de concevoir une programmation au plus proche des besoins.

Deux grandes artères de quartier vont être réaménagées : la rue de Montholon (pour un montant de 600 K€ dans la portion comprise entre la rue Branly et la rue comte de la Teyssonnière) et la rue Montesquieu (entre la rue de la Prévoyance et la rue Racine, pour un montant de 485 K€). Leur configuration offrira davantage d'espace à la sécurité des piétons et des cycles.

Le plan trottoir est doté d'une enveloppe complémentaire de 300 K€ en 2019. Une partie des crédits permettra notamment de commencer une première phase de rénovation des trottoirs de l'avenue Jean-Marie Verne, que des milliers de lycéens et habitants du sud de la ville utilisent quotidiennement.

Les espaces de jeux et de proximité du quartier du Canal et des Peupliers nécessitaient d'être entièrement repris pour être mis au goût du jour : ainsi 220 K€ seront investis sur ces deux sites pour offrir aux jeunes de ces quartiers des équipements neufs dans une ambiance plus arborée (avec la plantation de 20 arbres sur les deux opérations). Par ailleurs, une nouvelle aire de jeux également arborée sera créée aux Arbelles, sur la place de la Commune, pour un montant de 50 K€.

De nombreux aménagements de proximité décidés par le Comité Consultatif de Programmation des Travaux (dans le cadre de l'enveloppe de 100 K€ allouée aux conseils citoyens) sont d'ores et déjà programmés pour cette nouvelle année : création d'un jeu de boules au parc Colette Besson, éclairage du cheminement piéton qui traverse le « parc du pré vert » aux Dîmes, mise en accessibilité d'un passage piéton rue Tony Ferret, etc...

Enfin, la rénovation structurelle d'ampleur dont va bénéficier le quartier du Pont des Chèvres constitue la deuxième grande étape du programme de rénovation des quartiers de Bourg-en-Bresse. Cette opération poursuivra les objectifs de diversification de l'habitat du quartier, afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle (habitat, commerces, services...), d'amélioration du lien avec le centre-ville en transformant le boulevard Edouard Herriot en boulevard urbain, et d'amélioration de l'efficacité énergétique à travers l'isolation thermique du bâti et l'accompagnement des bailleurs sur la rénovation des immeubles.

L'année 2019 sera également l'occasion d'engager des études sur des grands projets structurants à venir : la reconfiguration du secteur Pont de Lyon, en lien avec le Département, ainsi que l'agrandissement du parking Préfecture.

2.3.2 Investir pour l'amélioration des équipements publics destinés aux Burgiens

La Ville entend poursuivre ses efforts d'investissement dans la rénovation, la mise en conformité et accessibilité des équipements municipaux, voire à les renouveler, pour garantir la pérennité et la qualité du service public, que ce soit dans le champ de la petite enfance, du sport ou de la culture et faire face également aux besoins croissants de la population :

- Avec l'ouverture du nouvel espace petite enfance Charles Jarrin, prévue fin août 2019, treize places supplémentaires vont être offertes pour l'accueil et la prise en charge des plus jeunes enfants. Cet équipement fonctionnel, d'une capacité de 36 places, remplacera celui vétuste du Bastion. La ville concrétise sa volonté de favoriser la venue de jeunes couples dans la cité burgienne et le rajeunissement démographique. (Coût prévisionnel de la réalisation : 1 297 K€) ;
- La Maison de la Culture et de la Citoyenneté, dont les travaux ont commencé fin 2018, sera livrée fin 2019, offrant ainsi un nouveau bâtiment fonctionnel aux associations burgiennes et leurs adhérents et viendra en remplacement des bâtiments vétustes des actuelles MJC et Maison de la vie associative. Une somme de 3 575 K€ est prévue à cet effet en crédits de paiement en 2019 pour un budget prévisionnel de 7 505 K€ ;
- Un nouvel équipement sera créé sur la ville : une salle des fêtes familiale de 200 places, dont les travaux commenceront en 2019 pour une livraison en 2020 (500 K€ sont prévus en crédits de paiement pour 2019, pour un budget prévisionnel total de 1 960 K€) ;
- Pour permettre au centre de loisirs et à l'association du quartier Plateau-Gare d'emménager dans un immeuble en bord du parc de la Madeleine, la Ville va engager 1 380 K€ (dont 100 K€ dès 2019) pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux habitants du quartier. Les travaux de réalisation de ce pôle d'animation sociale débiteront fin 2019 pour une livraison prévue en 2020 ;
- Un effort très conséquent sera réalisé en faveur des équipements dédiés aux pratiques des sports amateurs ; ainsi, les sites des Vennes et de la Chagne seront dotés de nouveaux vestiaires ; ceux des Vennes représentent un investissement global de 1 800 K€, dont 1 185 K€ de crédits de paiement en 2019 et 152 K€ de crédits de paiement pour celui de la Chagne, qui sera livré en 2020 (coût total de cet équipement prévu à 1 560 K€) ;
- Le parc de Bouvent va également faire l'objet d'investissements importants (150 K€ inscrits au BP) pour conforter sa vocation de poumon vert :
 - Nouveaux aménagements pour offrir de nouvelles prestations aux usagers (jeux aquatiques, sanitaires, mobilier...) et accentuer la dimension naturelle et paysagère du site ;
 - Nouveau cheminement « le grand tour du lac » qui empruntera le chemin du lac, fermé à la circulation depuis le début des travaux de la rocade.

2.3.3 Investir pour accueillir de nouvelles familles

L'objectif est de recréer une offre de logement résidentiel qui soit adaptée aux besoins des familles. Ainsi, deux nouveaux lotissements vont être créés : à Bouvent-Curtafray et sur le site de l'ancien camping municipal. Ces deux opérations seront génératrices de recettes pour la Ville avec la vente des terrains de ces deux sites.

2.3.4 Investir pour la mutation de notre cœur de ville

Le chantier de recomposition urbaine du cœur de ville doit se poursuivre avec le projet Carré Amiot, qui se travaille en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Ce dernier est entré, depuis 2016, dans une phase opérationnelle avec la gare des bus, la requalification des rues Gabriel Vicaire et René Cassin et l'aménagement des espaces publics (place Bernard et le chevet de Notre-Dame). Il doit se poursuivre, par la réalisation sous maîtrise d'ouvrage publique de la CA3B, du Conservatoire à Rayonnement Départemental et, sous maîtrise d'ouvrage privée, d'une opération commerciale.

Ces deux projets ont aujourd'hui pris du retard, avec d'une part la mise en liquidation de l'entreprise chargée de réaliser l'opération de construction du Conservatoire, et d'autre part, la décision de plusieurs enseignes « locomotives » de geler leur développement en France, ce qui impacte la commercialisation des locaux dans le futur bâtiment commercial. Conscient de l'enjeu majeur que représente la mutation de ce site, la Ville ne souhaite pas qu'un projet au rabais soit mis en œuvre juste pour pouvoir tenir un délai : l'enjeu est l'attractivité durable du centre-ville. C'est la qualité du projet qui la permettra.

Dans l'attente de la sortie de cette opération, l'attractivité commerciale du centre-ville sera renforcée avec l'arrivée de Décathlon au carrefour de l'Europe.

D'ici la fin de 2019, sera achevée l'opération majeure de réhabilitation du centre Albert Camus, bâtiment historique, dont la vocation culturelle sera confortée, et du bâtiment connexe destiné à héberger l'Office du tourisme. A côté de la nouvelle médiathèque du futur, l'Office du tourisme communautaire réouvrira ses portes dans de locaux plus vastes et fonctionnels. (Coût global 2 155 K€ moitié pour la médiathèque à la charge de la ville et moitié pour l'office de tourisme à la charge de la CA3B). La somme de 729 K€ est inscrite en crédits de paiement sur le budget de la ville en 2019.

* * *

En conclusion, dans un contexte national de désarroi et d'exaspération d'une partie grandissante de la population et de précarisation durable, et dans un contexte local aussi contraint pour les finances publiques, la ville :

- S'efforce d'atténuer les effets des inégalités sociales par les services qu'elle offre, par une politique tarifaire redistributive en faveur des familles et des habitants les plus fragilisés et par un soutien constant au secteur associatif qui œuvre à la cohésion sociale, à la solidarité, à l'éducation, à la culture, au développement du sport et des loisirs pour tous ;
- Répond à de nouveaux besoins concernant la prise en charge des PACS par l'état civil, l'accueil des plus jeunes dans le nouvel espace petite enfance, celui du plus grand nombre d'enfants possible en centre de loisirs, l'extension de la superficie en espaces verts publics et la sécurisation du domaine public notamment en centre-ville ;
- Accroît très sensiblement le niveau de ses investissements pour réaliser les projets majeurs du mandat et satisfaire les besoins de proximité (voirie, jeux d'enfants, ...) et de sécurité dans les quartiers ;
- Contribue à l'animation de la ville et plus largement au dynamisme de l'agglomération et du bassin de vie.

L'équipe municipale met au cœur de ses priorités l'éducation, notamment périscolaire, l'éveil à la culture, aux sports et aux loisirs. Elle considère que ces investissements immatériels contribuent à conforter les liens sociaux et à assurer la sécurité et la tranquillité de la population pour un mieux vivre ensemble.

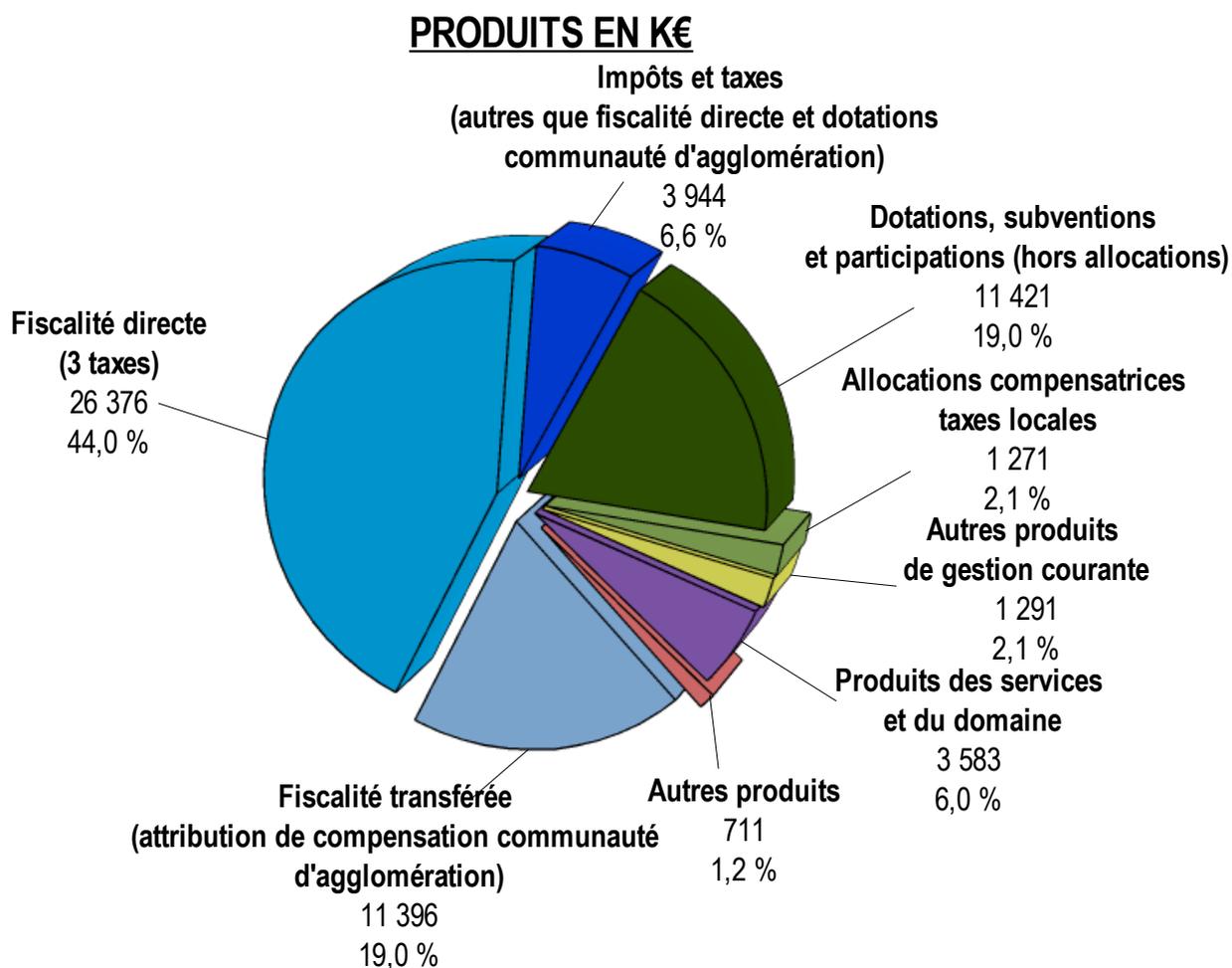
3. Budget Principal Ville : présentation analytique

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 59 993 282 € pour la section de fonctionnement contre 60 583 557 € au BP 2018, soit une baisse de 1,0 %,
- 24 596 467 € pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2018 s'élevait à 23 622 407 €).

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 Les ressources du budget primitif 2019



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 59 993 282 €, en baisse par rapport au BP 2018 (- 590 275 €, soit - 1,0 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 3 583 225 € contre 4 151 340 € au BP 2018, en forte baisse de 568 115 € (- 13,7 %), du fait notamment de l'impact du transfert de la compétence eau/assainissement à CA3B. A périmètre constant, sa baisse est ramenée à 2,4 % (- 86 315 €). Elle résulte notamment de :

- la baisse du remboursement par CA3B de charges de personnel mis à sa disposition (- 33,7 K€) : départ en cours d'exercice 2018 et hypothèse d'un départ courant 2019 d'un agent.
- l'absence de crédits en 2019 prévus pour la livraison de repas du restaurant scolaire à l'extérieur (- 33 K€ par rapport au BP 2018)
- l'ajustement à la baisse du remboursement des charges de personnel mis à disposition du CCAS (écriture neutre budgétairement, voir subvention au CCAS).

En revanche, les recettes d'entrée au musée de Brou sont en hausse (+ 39,2 K€) en anticipation d'une hausse de la fréquentation de ce monument.

B - Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 41 715 650 €. Il est en baisse de 1,0 % par rapport au BP 2018 (- 425 960 €).

Plus précisément, ce chapitre comprend :

- **le produit de la fiscalité directe** pour un montant de 26 375 960 €, en hausse de 1,5 % (+ 395 640 €) par rapport au BP 2018.

Les crédits inscrits correspondent à une estimation réalisée à partir des bases définitives notifiées pour 2018 et sur un choix politique et sur deux hypothèses :

- la non augmentation des taux d'imposition
- la revalorisation nominale des bases déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre 2018 estimé à + 2,0 %
- une croissance naturelle des bases de + 0,6 % pour la taxe sur le foncier bâti.

- **la dotation de la Communauté d'Agglomération** estimée à 11 396 000 € diminue de 6,7 % (- 820 300 €) par rapport au BP 2018.

Elle intègre l'impact des services mutualisés, l'impact du transfert en année pleine de la compétence GEMAPI et les nouveaux transferts à CA3B (l'allocation de vétérance et SDIS ainsi que l'eau et l'assainissement).

Son montant sera ajusté en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par CA3B.

- **les autres impôts et taxes**, pour un montant de 3 931 190 €, sont en légère diminution globale de (- 2 240 €, soit - 0,1 %) par rapport au BP 2018.

C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 12 692 030 €, soit + 96 395 € (+ 0,8 %) par rapport au BP 2018. Il comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**
Comme en 2018, la dotation forfaitaire, principale recette de l'État, subit une réduction supplémentaire liée à l'écrêtement.

Elle est estimée à 5 390 940 € en baisse de 156 460 € (- 2,8 %) par rapport au BP précédent.

- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 192 730 €, évolue selon une estimation provisoire de + 147 800 €, soit + 7,2 % par rapport au BP 2018.

- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 180 000 € .
Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement au budget supplémentaire lorsque leur montant définitif aura été notifié.

- **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2018, s'élève à 153 800 €.

- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 271 140 €, sont en hausse de 47 735 € soit de + 3,9 % par rapport aux dotations prévues au BP 2018 (et - 19 814 € par rapport au réalisé 2018).

Les montants de ces compensations seront ajustés suivant notification par l'État de leur montant définitif.

➤ **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 3 410 000 €, en baisse de 23 100 €, soit - 0,7 % .

Cette évolution intègre la participation de :

- CA3B aux charges de centralité (+ 85 K€) concernant la restauration universitaire (+ 60 K€) et l'AGLCA (+ 25 K€).
- la CAF au fonctionnement des haltes garderies (- 49,7 K€) et la participation de l'État aux emplois d'avenir (- 32 K€).

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC Théâtre, et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC,...) et certaines recettes particulières de gestion (tickets restaurants, ...).

Son montant s'élève à 1 290 777 € et est en hausse de 46 155 € par rapport à son niveau du BP 2018.

Cette hausse est principalement liée à l'ajustement à la hausse du remboursement des tickets repas pour le personnel (+ 20 000 €) car plus d'adhésion de la part de celui-ci.

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 238 500 € (166 500 € au BP 2018). Sa hausse est liée à de meilleurs remboursements (+ 50 000 €) dans le cadre de l'assurance des risques statutaires (suite à un changement de prestataire).

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

Les recettes de gestion diminuent au premier abord de 1,3 % (- 780 K€). Leur évolution réelle après neutralisation de l'impact de l'ensemble des transferts à CA3B est de + 0,7 % , soit + 438 K€ (après une hausse entre le BP 2017 et 2018 de + 2,1 %). Cette hausse résulte de l'effet conjugué de la hausse du produit de fiscalité et de la participation de CA3B aux charges de centralité.

F - Produits exceptionnels et reprise de provisions

Figurent, au chapitre des produits exceptionnels, les régularisations concernant les exercices antérieurs et les remboursements d'assurances.

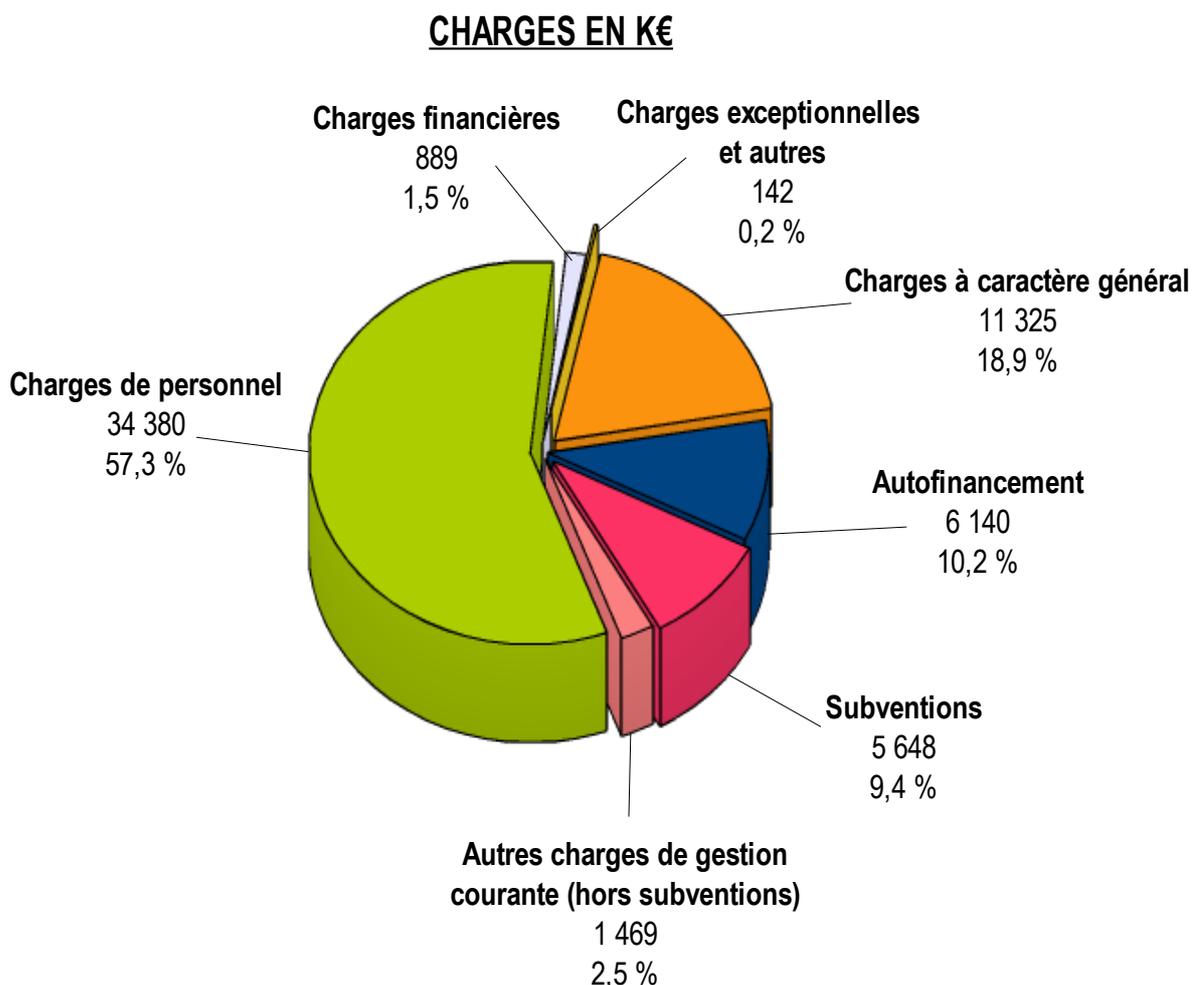
Le montant des inscriptions à ce chapitre (50 600 €) évolue peu par rapport à son niveau du BP 2018 (+ 5 750 €).

Par ailleurs, il est possible dès ce BP 2019 de reprendre la provision pour risques constituée dans le cadre du paiement des échéances de la vente de l'abattoir pour 247 500 € qui n'a plus lieu d'être.

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur.

3.1.2 Les charges du budget primitif 2019



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 53 831 801 € contre 54 442 178 € au BP 2018, soit une baisse de 610 377 € (- 1,1 %) par rapport à 2018.

A périmètre constant, hors impact des transferts (notamment de la compétence eau, assainissement et eaux pluviales, de l'allocation de vétérance et du contingent SDIS à CA3B), l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à + 0,9 %.

Cet effort de maîtrise porte sur les trois principaux postes de dépenses de fonctionnement, malgré des facteurs exogènes qui poussent à leur hausse.

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 11 324 640 € (+ 185 940 €, soit + 1,7 % par rapport à 2018).

Ce chapitre augmente de 2,9 % (+ 319 K€) après neutralisation de l'impact du transfert de la compétence eau/assainissement/eaux pluviales (- 184 K€), de la fourrière animale (- 14 K€) et compte tenu de la gestion en direct du chantier insertion-jeunesse (figurant auparavant sur le poste de subvention à l'association ALPES pour 35 K€).

La hausse réelle de ce chapitre (de + 319 K€) concerne essentiellement deux postes :

- énergie (électricité, chauffage urbain, combustibles et carburant : avec une inscription au budget de 2 734 100 €, ce poste augmente de + 98 100 € (+ 3,7 %) exclusivement en raison de la hausse des tarifs et des taxes
- le nouveau marché des centres de loisirs : + 170 K€ (partiellement compensé par une diminution de 24 K€ en subventions).

Les autres postes de ce chapitre évoluent globalement très faiblement (+ 0,7 %, soit + 51 K€). Les principales évolutions concernent :

➤ l'entretien des véhicules du garage municipal	+ 25 670 €
➤ la démoustication (décision du conseil départemental 01)	+ 18 500 €
➤ l'entretien des espaces verts	+ 23 700 €
➤ les chèques déjeuner (groupement de commande générant des économies)	- 20 320 €

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2018 était de 34 117 850 €.

La prévision au BP 2019 à hauteur de 34 380 480 € (+ 262 630 € soit + 0,8 %) intègre à la fois le transfert à CA3B de l'allocation de vétérance (pour 125 K€) et de la compétence eau/assainissement (pour 33 K€).

A périmètre constant, après neutralisation de ce changement de périmètre, l'évolution de la masse salariale est contenue à + 1,2 %, soit + 388 K€.

Cette hausse de 1,2 %, inférieure à l'inflation prévisionnelle (+ 1,4 %) absorbe les effets du phénomène du glissement-vieillesse-technicité (GVT) occasionné par les augmentations statutaires (évolutions de carrière, promotions, avancements de grades et d'échelons), de la mise en œuvre du RIFSEEP, mais également la création d'un poste au service état civil et de 4 postes à l'EPE Jarrin dans le cadre de la mise en service du nouvel espace petite enfance.

C - Autres charges de gestion courante

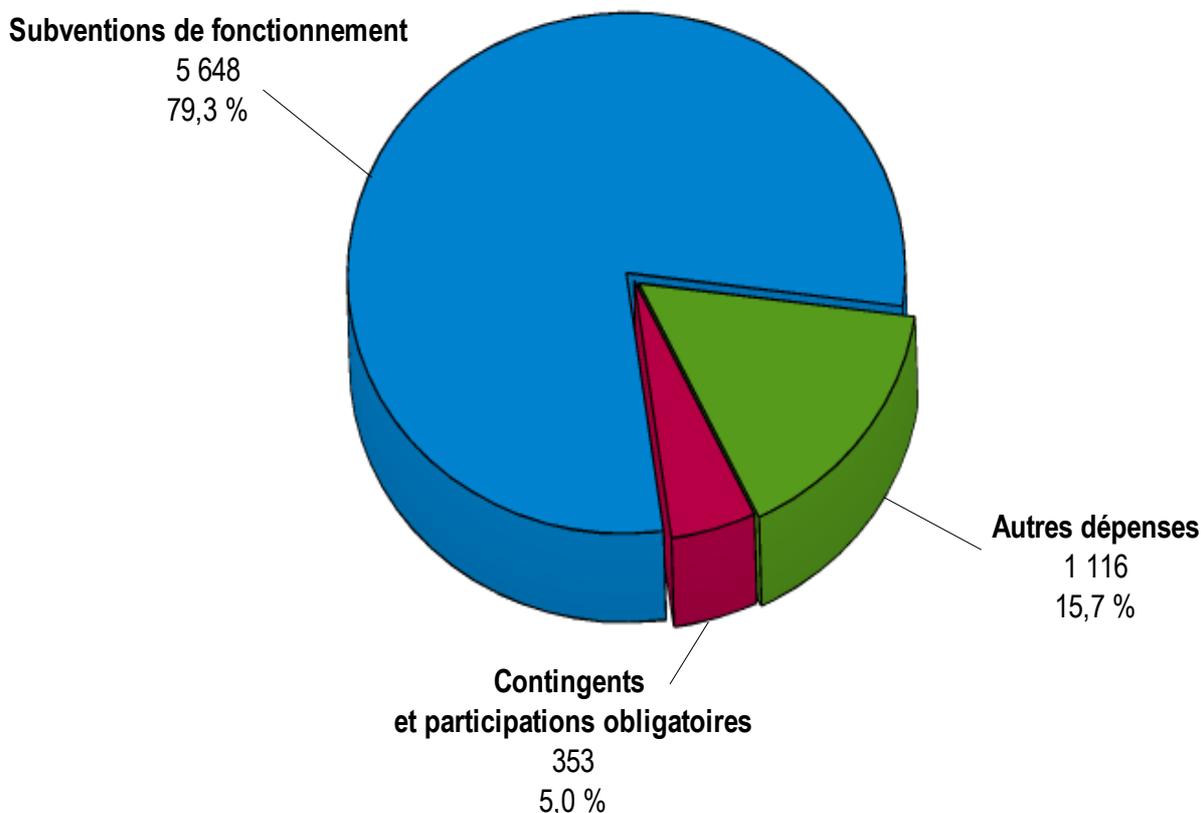
Ce chapitre regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions (pour 5 647 772 €). Il comporte également les indemnités et frais de mission des élus ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Le montant global du chapitre qui s'élève à 7 116 871 € représente au total 11,9 % (13,4 % au BP 2018) des dépenses de la section de fonctionnement.

Il diminue fortement (- 1 004 077 €) de BP à BP, soit - 12,4 %. Cette baisse est essentiellement liée aux transferts du contingent incendie (- 727,6 K€) et de la compétence eau/assainissement à CA3B ainsi qu'au transfert vers le chapitre des charges à caractère général du chantier insertion-jeunesse (35 K€) auparavant géré par une subvention à l'association ALPES.

La baisse réelle de ce chapitre est ramenée à - 235 417 € (- 3,2 %) et elle est notamment portée sur le poste des subventions qui diminue en raison de la participation de CA3B aux charges de centralité (voir détail ci-dessous).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

- **contingents et participations obligatoires** (compte 655) pour un total de 352 500 € (contre 1 073 160 € au BP 2018), en baisse de 720 660 € essentiellement du fait du transfert du contingent incendie à CA3B (727 660 € au BP 2018).
La participation au fonctionnement des groupes scolaires privés (352 500 €) est ajustée de + 7 K€ pour tenir compte des effectifs (après une baisse au BP 2018 de 14 K€).
- **subventions de fonctionnement** (compte 657) : elles sont inscrites pour 5 647 773 € contre 5 934 458 € au BP 2018 (- 287 K€).
A l'intérieur de ce poste on observe :
 - la subvention de fonctionnement au **Département** (117 500 € au titre de la prévention spécialisée, inscrite pour le même montant qu'au BP 2018)
 - la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (compte 657362) pour 846 500 € qui diminue globalement de 59 100 € principalement en raison de l'ajustement à la baisse du remboursement par cet organisme de la mise à disposition de personnel ville (écriture neutre budgétairement qui permet de rendre transparente cette mise à disposition : - 35 600 € en dépenses et en recettes) et de la participation à l'aide à la mobilité (- 25 K€ par alignement en fonction du réalisé 2018 prévisionnel)
 - la subvention de fonctionnement à l'**E.P.C.C.** (compte 65737 pour 1 105 000 €) est inscrite pour le même montant que le BP précédent

- les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations** (compte 6574), s'élèvent à 3 436 150 € contre 3 665 735 au BP précédent.
Leur baisse (- 229 585 €) est essentiellement liée à la participation de CA3B aux charges de centralité (165 000 €) et à la reprise en régie de la gestion du chantier insertion-jeunesse (- 35 K€, voir chapitre des charges à caractère général). Les subventions versées dans le cadre des centres de loisirs à Alfa 3A sont réduites de 24 000 € (nouveau marché : un animateur de l'association repris par le centre de loisirs des Vennes) et les subventions versées au titre de l'accompagnement au sport à haut niveau sont progressivement remises au niveau habituel (- 23 500 €).
- **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 777 859 € (777 560 € au BP18) :
 - l'AGLCA : 504 284 € (idem qu'au BP précédent : 504 700 €), conformément aux termes de la DSP
 - la Truffe et les Oreilles : 273 515 € (presque le même montant qu'en 2018 : 272 860 €)

Les efforts d'économies entrepris ainsi que la participation de CA3B aux charges de centralité (subventions aux grands clubs professionnels) aboutissent à ce que l'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante) **évoluent modérément, malgré la hausse du prix de l'énergie et du coût des centres de loisirs (- 1 % en évolution brute, + 1 % à périmètre constant) ; ce qui contribue au maintien de la capacité d'autofinancement à un bon niveau, proche de celui du BP 2018.**

D - Charges financières

Les charges financières passent de 959 940 € à 889 540 €, soit une baisse de 7,3 % (- 70 400 €) de BP à BP. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution naturelle des intérêts sur la dette ancienne, mais également de la baisse de l'endettement global entre 2017 et 2018 (- 2,1 %).

L'encaissement en toute fin d'année seulement de l'emprunt 2018 (4 400 000 €) permet de diminuer très sensiblement les intérêts courus non échus (- 45 500 €).

Le taux moyen des intérêts de la dette ressort à 2,05 %, pratiquement inchangé par rapport à 2018 (2,06 %).

E - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 120 270 €, en hausse de 15 530 € par rapport à leur montant du BP 2018. Cette hausse concerne la composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome, inscrite pour 83 000 € et qui évolue de BP à BP de + 17 000 € (voir budget aérodrome).

F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 6 140 000 € contre 6 130 000 € au BP 2018 (soit + 10 K€, après une hausse au BP précédent de + 1,7 M€).

La capacité d'autofinancement de la ville reste encore à un niveau satisfaisant et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 099 K€).

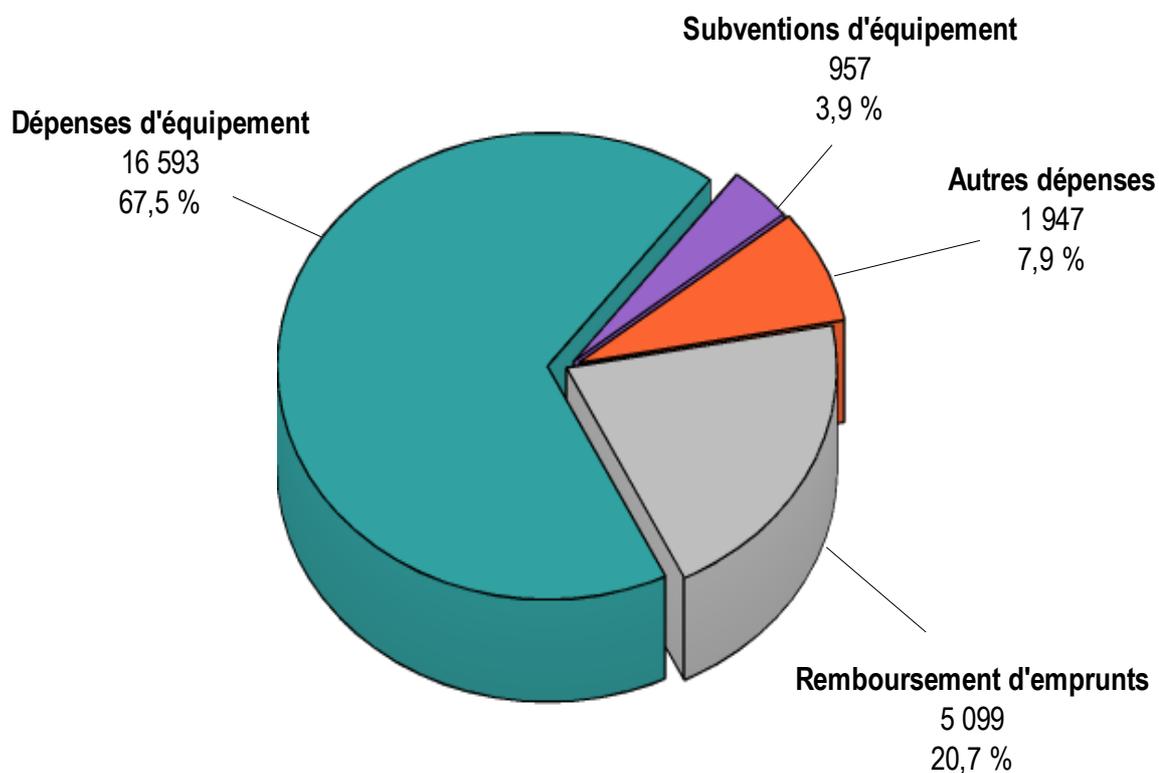
L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 4 140 000 € (contre 4 130 000 € au BP 2018)
- dotation aux amortissements : 2 000 000 € (idem qu'au BP 2018).

3.2 Section d'investissement

3.2.1 Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€



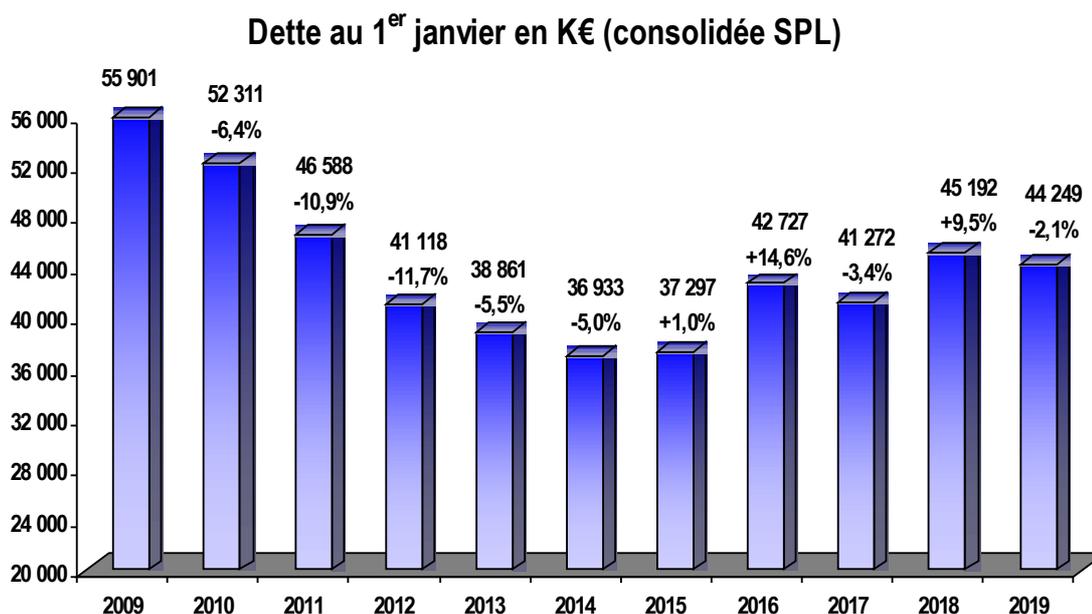
Cette section s'équilibre à la somme de 24 596 467 €.

- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 5 104 510 € (contre 5 349 900 € au BP 2018) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance.

Ce poste est en baisse de 4,6 % en raison notamment de la disparition dans l'encours de la dette d'un emprunt réalisé en 2015 à taux zéro pour préfinancer la TVA et dont la tombée d'échéance en capital représente - 421 000 €.

Le capital restant dû passe de 45 192 264,86 € à 44 248 534,08 € en y incluant la dette indirecte de la SPL, soit une baisse de 2,1 % (- 943 730,78 €).

L'évolution de la dette en capital est la suivante :



➤ **poste "subventions d'équipement à verser"** pour 957 300 € (contre 315 800 € au BP 2018). Cette hausse provient essentiellement de l'inscription d'une subvention exceptionnelle, à hauteur de 840 K€, au budget parcs de stationnement pour permettre l'acquisition de matériel de péage pour les parkings fermés.

Parmi les autres subventions à verser, on peut noter :

▪ Tennis Club de Bourg	20 000 €
▪ PRRU Bourg participation étude urbaine CA3B	12 800 €
▪ OPAH énergie 2	30 000 €
▪ Entreprises, accessibilité des ERP - plan commerce en ville	30 000 €
▪ EPCC théâtre	15 000 €

➤ **poste "dépenses d'équipement"** (hors subventions d'équipement versées) pour 16 593 123,52 € (15 013 201,31 € au BP 2018) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

▪ immobilisations incorporelles (logiciels, études...) :	318 800,00 € (contre 317 000,00 € au BP 2018)
▪ immobilisations corporelles (acquisitions et installations) :	4 254 732,58 € (contre 2 865 459,58 € au BP 2018)
▪ immobilisations en cours (travaux) :	12 019 590,94 € (contre 11 830 741,73 € au BP 2018)

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 17 550 423,52 € au BP 2019 (15 329 001,31 € au BP 2018).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais compatible avec les capacités d'épargne de la ville, permet à la fois de poursuivre la réalisation des projets d'investissement déjà engagés par la ville, de soutenir l'activité économique mais aussi d'assurer le maintien en bon état du patrimoine existant et notamment la voirie.

Les crédits inscrits au BP 2019 sont déclinés comme suit :

▪ Maison de la culture et de la citoyenneté	3 575 K€
▪ site Camus – réhabilitation et acquisition de mobilier	729 K€
▪ espace petite enfance Jarrin	1 297 K€
▪ PRRU Bourg (aménagement Bd H. Herriot, ...)	1 291 K€
▪ Carré Amiot – travaux	1 020 K€
▪ vestiaires des Venues (Mouthier et Hexagonaux)	1 185 K€
▪ la Chagne - vestiaires	152 K€
▪ salle familiale – Bouvent	500 K€
▪ La Madeleine (études et travaux pour le projet centre de loisirs)	100 K€
▪ relocalisation des services techniques (Cenord)	372 K€
▪ Challes / Europe – travaux	30 K€
▪ site Bouvent (réaménagement et jeux aquatiques)	150 K€
▪ «Couleurs d'amour» (création artistique et matériels)	70 K€

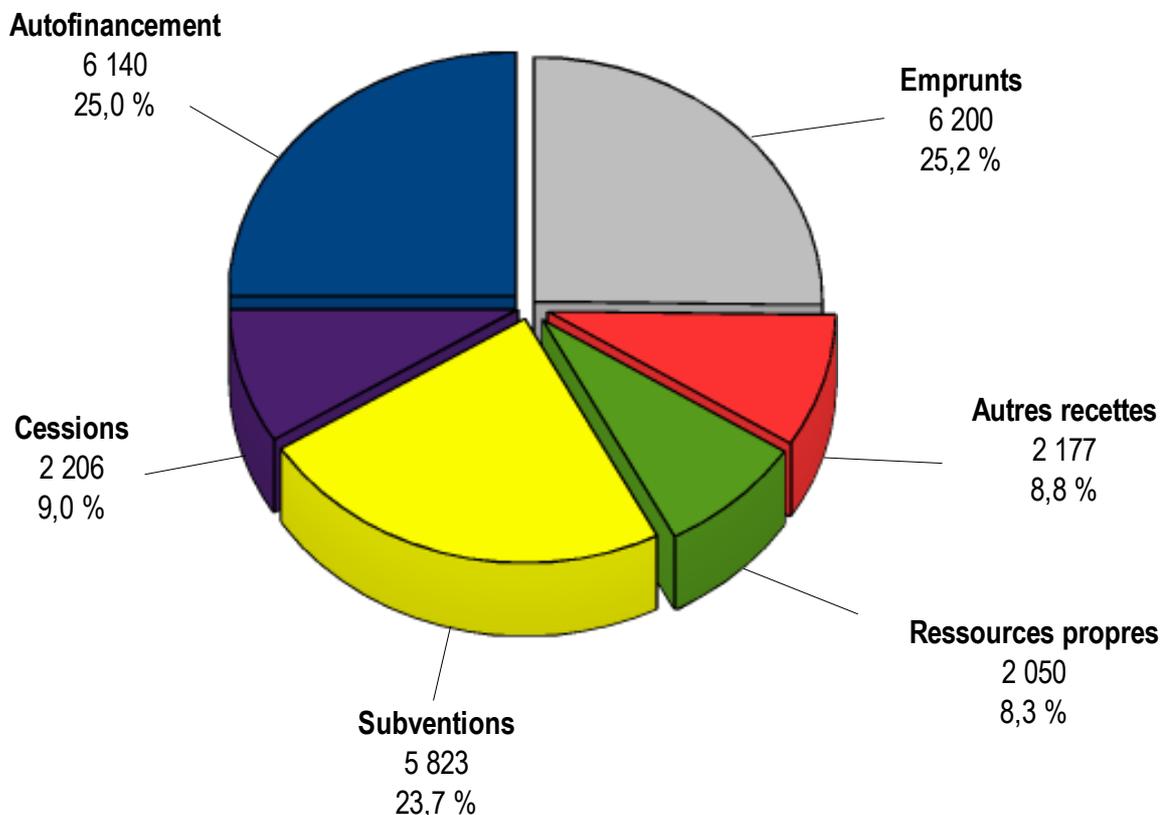
▪ revêtements voiries, chaussées et trottoirs	2 243 K€
▪ ancien tribunal – adaptation des locaux réhabilitation et mobilier	720 K€
▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 246 K€
▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	459 K€
▪ mobilier urbain et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie et installation de bornes électriques)	340 K€
▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré)	180 K€
▪ stationnement sur voirie (panneaux horodateurs notamment)	220 K€
▪ rénovation des cours d'écoles	100 K€
▪ aménagements cyclables et marquage cycles	65 K€
▪ projets et chantiers informatiques (vidéoprotection et géo-référencement des réseaux ville)	178 K€
▪ études générales (études topographiques, pré-opérationnelles, d'urbanisme, déplacements...)	95 K€
▪ acquisitions foncières	100 K€
▪ œuvres d'art (restauration, acquisition et numérisation)	48 K€
▪ Tannerie – extension et parvis	53 K€

- A noter par ailleurs, la réalisation, pour le compte de CA3B, de **travaux de viabilisation des terrains** des lotissements à vocation économique sur le site Bouvent Curtafray prévue pour 543 K€ (participation de CA3B prévue à hauteur de 468 K€ : voir recettes ci-après)

3.2.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 24 596 467 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 2 050 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 1 800 K€ (+ 450 K€ par rapport au BP 2018), et la taxe d'aménagement pour 250 K€ (idem qu'au BP 2018).
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 5 823 526 €, en forte hausse par rapport à l'inscription du BP 2018 (4 141 K€). Les principales inscriptions concernent le produit des amendes de police (pour 650 K€ contre 630 K€ au BP 2018) et les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - la Maison de la culture et de la citoyenneté (pour 3 019 K€) : acompte sur participation de CA3B (460 K€), de la Région (1 500 K€), du Conseil Départemental (600 K€) et de l'État (459 K€),
 - le site Camus (346 K€) : CA3B (193 K€), Région (63 K€) et l'État (91 K€),
 - l'avenue Alsace-Lorraine (pour 191 K€) : participation de l'État (181 K€), et du Conseil Départemental (10 K€),
 - le Carré Amiot (pour 770 K€) : participation de l'État,
 - EPE Jarrin (pour 210 K€) : participation de la CAF,
 - musée de Brou (pour 240 K€) : participation de la Région.
- **les produits de cessions** sont inscrits pour 2 206 K€. Il est prévu notamment la vente de terrains dans le cadre du projet Challes Europe (projet Décathlon) pour un net de 1 790 K€,
- **les autres recettes réelles** qui sont constituées essentiellement de la participation de CA3B à la viabilisation des terrains du lotissement économique pour 465 K€ (Bouvent-Curtafray),

L'emprunt est inscrit pour un montant prévisionnel de 6 200 000 €, soit un niveau inférieur à 2018 (7 310 000 €),

L'autofinancement comptable, à 6 140 000 € évolue légèrement à la hausse (+ 10 K€) par rapport au BP précédent.

La poursuite de la maîtrise des dépenses engagée par la ville depuis 2009 et la bonne orientation des recettes permettent d'améliorer l'équilibre du budget 2019 sans nécessiter de recourir au levier fiscal pour la troisième année consécutive.

La capacité d'autofinancement maintenue à un bon niveau (légèrement supérieur à celui du BP précédent) (5 986 K€ au lieu de 5 891 K€ au BP 2018) et l'inscription d'un montant exceptionnel de recettes de subventions d'investissement permettent de couvrir une partie importante du besoin de financement issu de la hausse importante des dépenses d'équipement, sans augmenter le recours à l'emprunt qui est inscrit en diminution de plus de 1 M€ par rapport à celui de 2018.

La CAF permet de nouveau de couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 099 K€), la différence constitue l'épargne nette. Elle s'établit à 888 K€, en augmentation de 547 K€ par rapport à 2018.

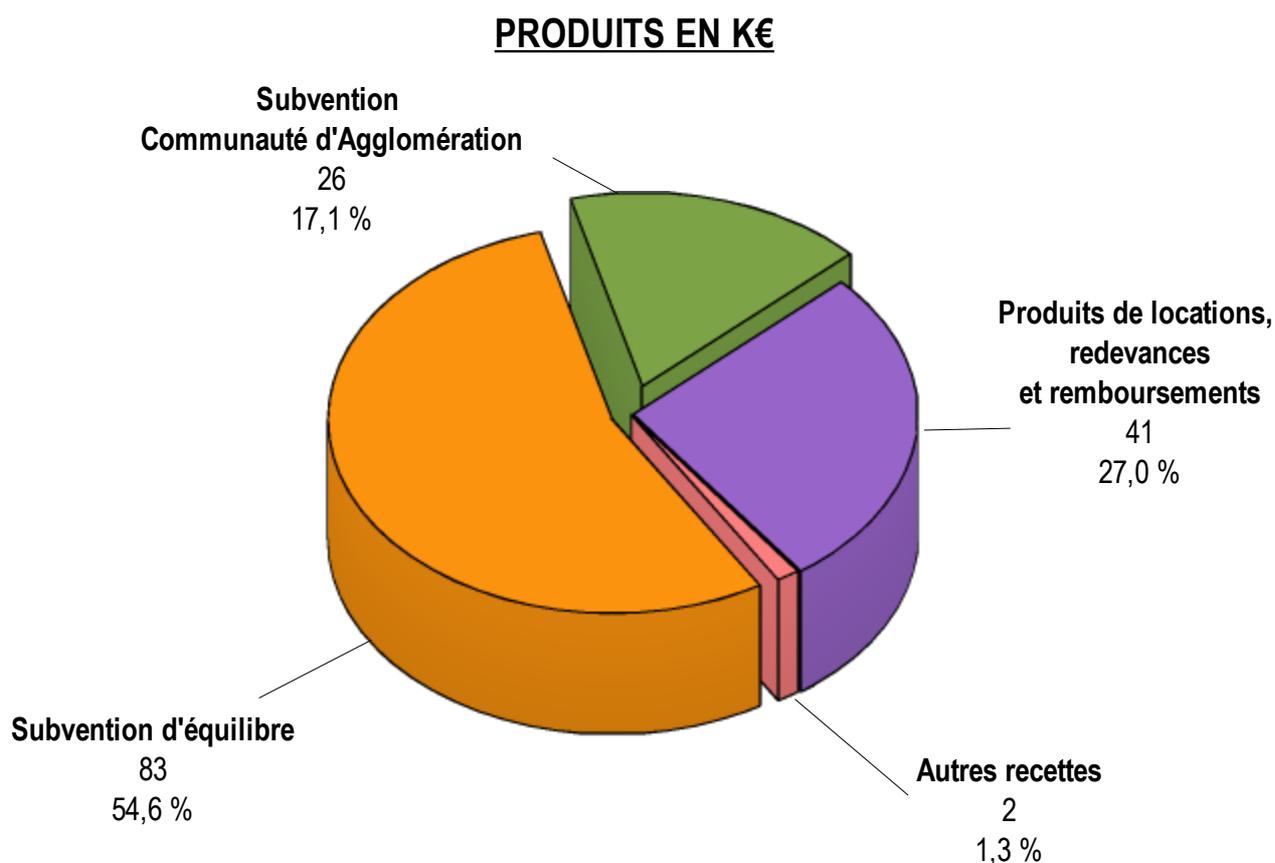
4. Budgets annexes

4.1 Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 152 380 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 95 800 € pour la section d'investissement.

4.1.1 Section de fonctionnement

A - Produits



Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 83 000 € (contre 66 000 € au BP 2018).

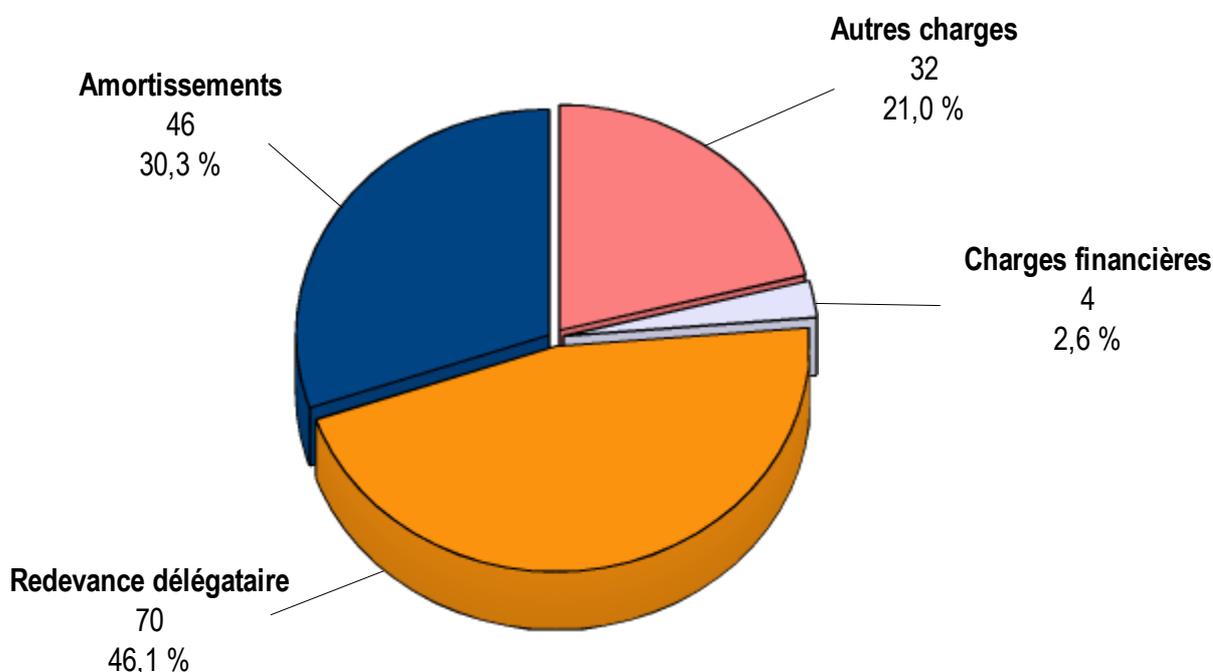
La **subvention de la communauté d'Agglomération** est inscrite pour le même montant qu'au BP 2018, soit 26 100 € : son estimation est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2018 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 41 300 € (montant très proche du BP 2018 : 41 800 €).

B - Charges

Les charges évoluent légèrement à la hausse, passant de 135 480 € à 152 380 € de BP à BP (+ 16,9 K€).

CHARGES EN K€



Cette évolution est portée essentiellement sur 2 postes :

- **Le chapitre des charges à caractère général** (97 000 €, soit + 7 K€) en raison de la hausse des taxes foncières (en partie déjà constatée en réalisation sur 2018) de + 2 K€ et de la prévision de petits travaux d'entretien du site de l'aérodrome (+ 3,8 K€ : débroussaillage et broyage).
La redevance versée au délégataire qui est la principale dépense de ce chapitre, est inscrite pour 70 000 € (contre 69 000 au BP précédent) conformément aux termes de la DSP.
- **L'autofinancement** est porté à 45 800 € (contre 37 100 au BP 2018). Il représente les dotations aux amortissements qui sont ajustées par rapport à 2018.

L'évolution à la hausse de ces 2 postes est à l'origine de l'augmentation de la section d'exploitation et de la subvention d'équilibre en recette.

4.1.2 Section d'investissement

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 95 800 € consistent en :

- travaux d'aménagement et réfection (60 K€) : du restaurant/bar (56 K€) et la poursuite de la réfection du taxiway (4 K€),
- le remboursement du capital de la dette passe de 29 700 € à 33 700 € de BP à BP, compte tenu de la 1^{ère} échéance du prêt de 70 000 € encaissé fin 2018.

La dette au 1^{er} janvier 2019 sur ce budget s'établit à 370 808,76 € (330 409,09 au 01/01/2018).

B - Recettes

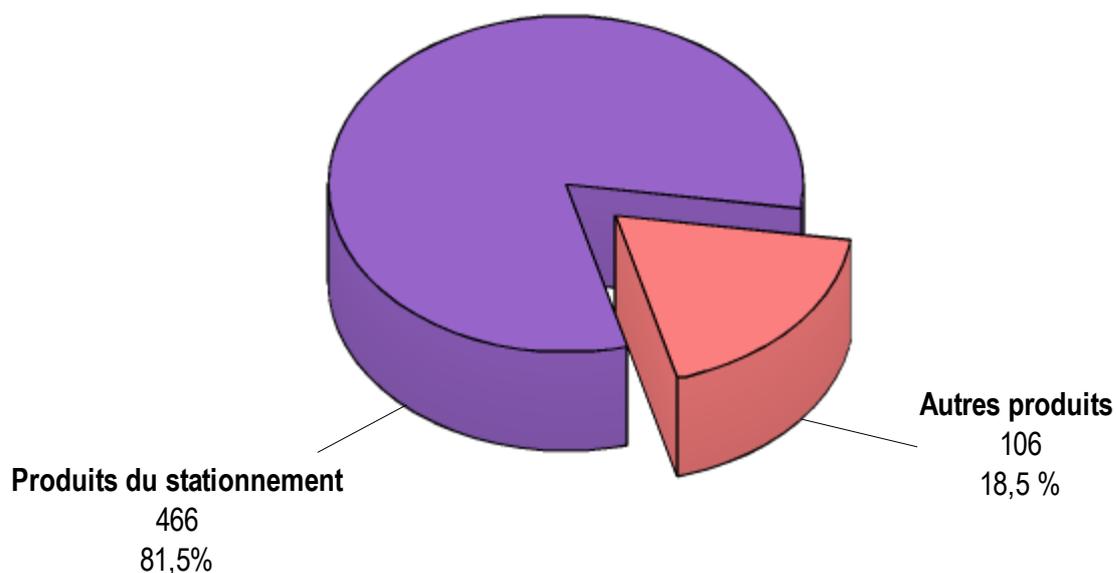
Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (45 800 €) et par l'emprunt pour 50 000 € (contre 70 000 € au BP 2018).

4.2 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 572 030 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 270 000 € pour la section d'investissement.

4.2.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



A - Produits

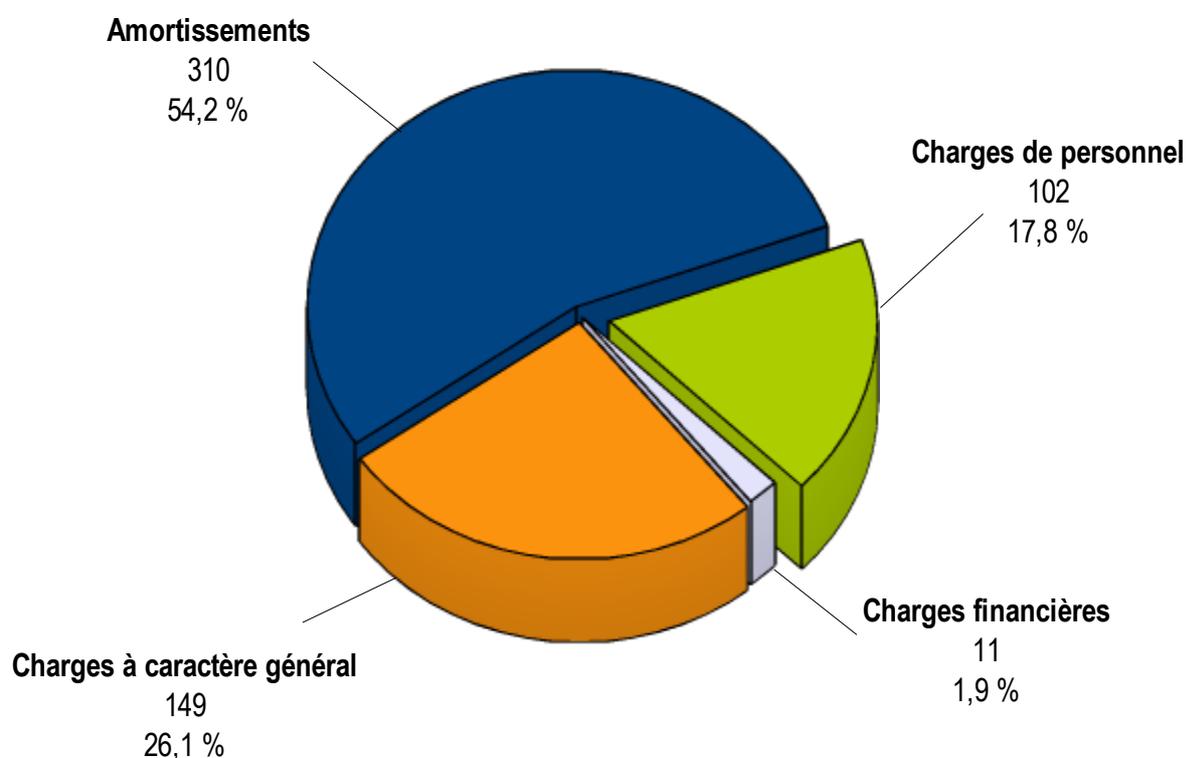
Le produit de stationnement est estimé en 2019 à 466 000 € contre 465 000 € au BP 2018.

Le produit du stationnement tel qu'il est estimé sur la base du réalisé prévisionnel 2018 est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 96 030 €.

B - Charges

CHARGES EN K€



Les dépenses réelles (262 030 € contre 263 580 € au BP 2018) hors dépenses imprévues (20 € au BP 2019 contre 16,4 K€ au BP 2018) évoluent faiblement :

Les charges à caractère général sont estimées à 149 440 € contre 145 990 € au BP18. Cette évolution s'explique par l'ajustement à la hausse par alignement sur le réalisé 2018 de la participation de ce budget aux charges des services communs prélevés sur le budget principal (+ 7,1 K€) et des taxes foncières (+ 4,1 K€). En revanche, les acquisitions de fournitures et les frais de télécommunication, portés à la baisse par rapport au budget précédent, compensent en majeure partie les ajustements ci-dessus.

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 102 000 € correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés (106 K€ au BP 2018).

Les charges financières diminuent légèrement, passant de 11 590 € à 10 570 €.

L'autofinancement (composé exclusivement des dotations aux amortissements) est inscrit à concurrence de 310 000 € (331 000 € au BP 2018).

4.2.2 Section d'investissement

La section d'investissement passe de 841 000 € à 1 270 000 € (+ 429 K€) en raison, principalement, de la hausse importante de l'effort d'équipement des parkings fermés financé partiellement par une subvention d'équipement exceptionnelle du budget principal (pour couvrir l'acquisition de matériel de péage estimée à 840 K€). Les recettes d'exploitation ne permettent pas de financer cette dépense sans une augmentation excessive des tarifs.

Les **dépenses d'équipement** passent en effet de 566 800 € à 931 000 €, soit + 364 K€, avec un investissement important sur le renouvellement du matériel de péage des parkings, devenu obsolète (840 K€).

Les autres dépenses d'équipement consistent principalement en aménagements des parkings (luminaires, bornes de recharge pour véhicules électriques, ...).

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 175 000 €, montant proche du BP précédent (172 K€)

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 903 620,97 € à 801 765,84 € (rappel : 1 586 054,94 € au BP 2017) suite au réaménagement du prêt relatif au financement de l'acquisition initiale du parc des Bons Enfants et du niveau faible de l'emprunt réalisé en 2018 (70 K€)

Le financement de ces dépenses est assuré par **l'autofinancement**, à concurrence de 310 000 €, la subvention d'équipement du budget principal (840 K€) et par **l'emprunt** pour 120 K€ (contre 510 K€ au BP 2018).

4.3 Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles, inscrites pour 1 649 190 € dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains, sont financées exclusivement par l'emprunt (1 650 K€).

4.4 Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 49 840 €.

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 26 000 € (alignement sur le réalisé 2018) et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleuse) dont la prévision s'élève à 18 000 € (19 000 € au BP 2018) .

Les recettes de prestations de services (49 840 €) couvrent l'intégralité des charges. Elles prennent en compte l'augmentation des tarifs de fossoyage pour permettre l'équilibre de ce budget, ce qui conduit à s'approcher des prix pratiqués par les opérateurs funéraires privés.



www.bourgenbresse.fr

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes année 2018

Présenté au conseil municipal du 04/02/2019



INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis 1946 un principe constitutionnel, conforté pour ce qui concerne la fonction publique par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'égalité de droits et de statuts entre femmes et hommes est garantie par la loi, toutefois l'égalité réelle reste en cours de construction et les employeurs publics se doivent de faire preuve d'exemplarité dans cette démarche.

Dans ce cadre, comme le prévoient la loi n°2014-783 du 4 août 2014 et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, est présenté au conseil municipal un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur au travers d'un rapport de situation comparée, d'un bilan des actions menées et d'orientations d'action à mener. Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

I / Politique ressources humaines de la collectivité employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique a été signé le 8 mars 2013 entre les organisations syndicales et les employeurs publics.

Ce protocole a pour vocation de rendre effective l'égalité de traitement, de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique.

La loi du 4 août 2014 précitée prévoit que les employeurs publics évaluent l'ensemble de leurs actions en matière d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Dans ce cadre, cette première partie du rapport présente la situation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Bourg en Bresse sur l'année 2018.

1) Les chiffres clés 2015 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (source DGAFP et INSEE)

- 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes (44 % dans le secteur privé).
Ce taux est de 54 % dans la Fonction Publique d'État (FPE), de 61 % dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) et de 77 % dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

- La FPT compte 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 60 % en catégorie C (chiffres similaires en FPE et FPH).

Par filières et métiers

- Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (95 %), administrative (82 %).
Les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5 %), police municipale (21 %) et sportive (28 %).

Dans la FPT, 95 % des assistants maternels sont des femmes.

Titulaires et contractuels

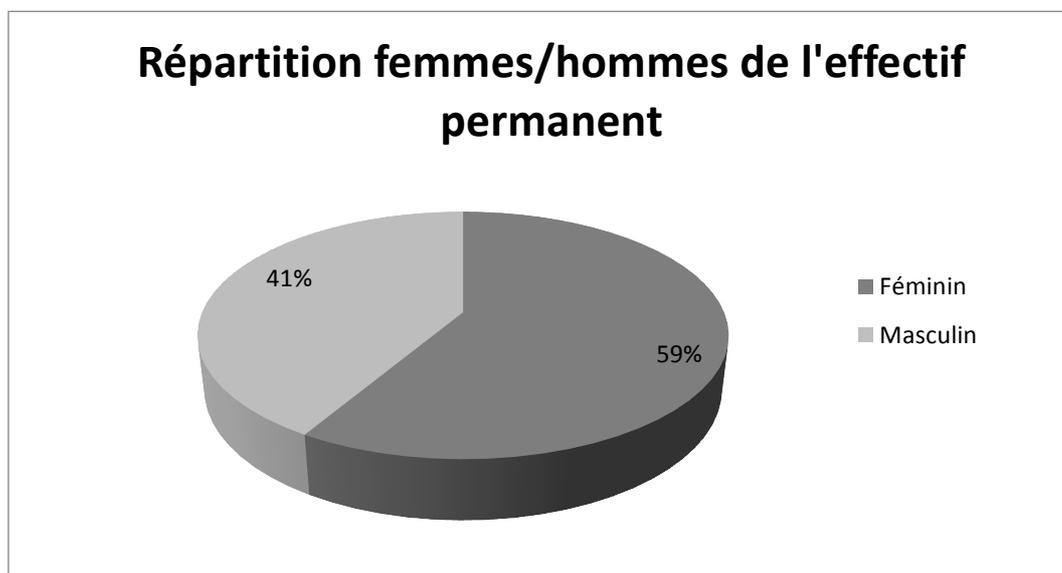
- La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les titulaires et 67 % parmi les contractuels : 60 % de titulaires et 61 % de contractuels dans la FPE ; 58 % de titulaires et 67 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de titulaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

- Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 42,8 ans pour les femmes et de 42,7 ans pour les hommes : dans la FPE, 42,7 ans pour les femmes et 41,5 ans pour les hommes ; dans la FPT, 44,5 ans pour les femmes et 44,2 ans pour les hommes ; dans la FPH, 40,9 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

2) Les chiffres clés 2018 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Bourg-en-Bresse

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

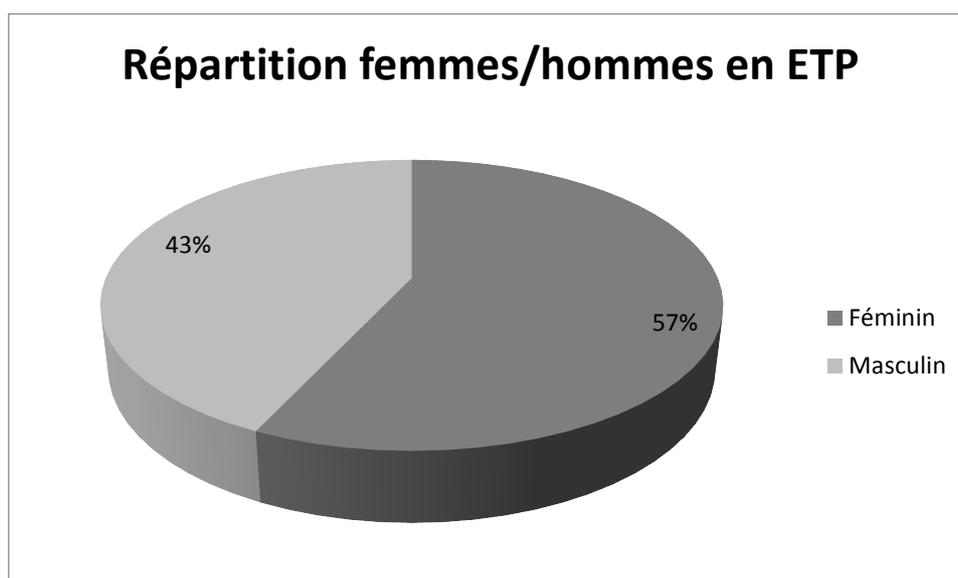


Données : décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la répartition entre les femmes et les hommes des agents stagiaires, titulaires et contractuels sur poste permanent est identique à 2017.

Pour information, en 2015, la répartition en FPT était de 61 % de femmes et 39 % d'hommes.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN



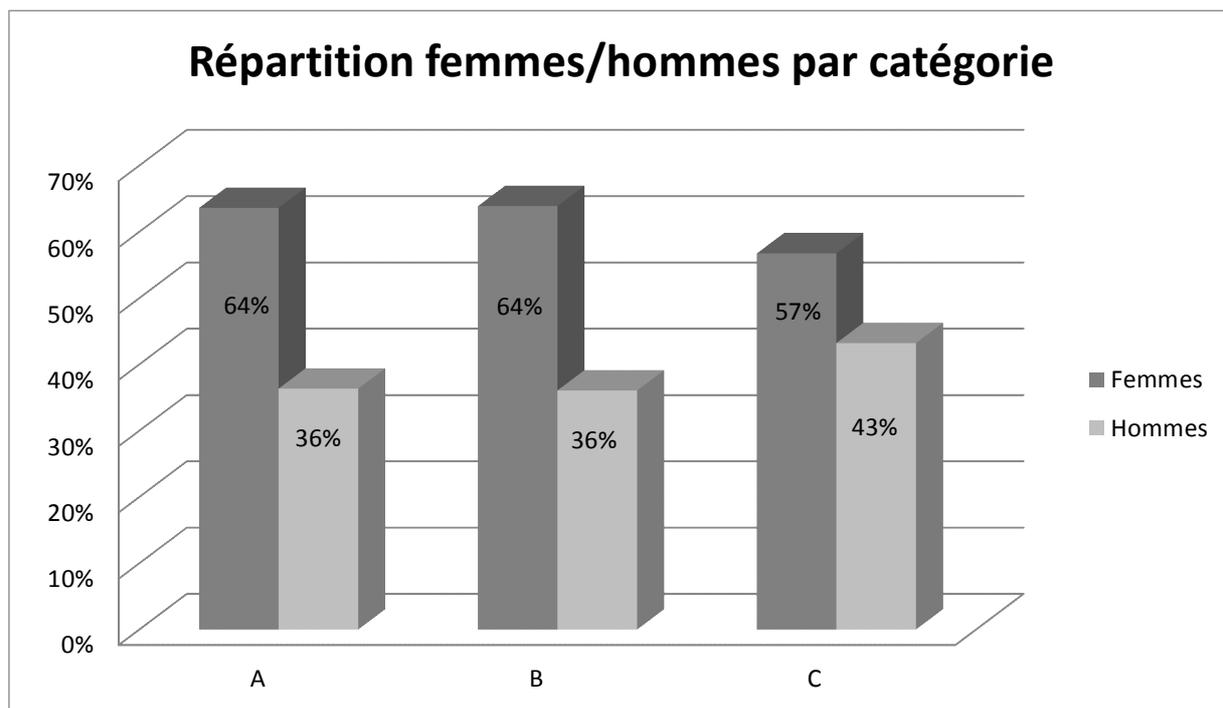
Données : décembre 2018

La répartition en Équivalent Temps Plein par rapport à l'année précédente est également très proche (57,37 % pour les femmes et 42,63 % pour les hommes en 2017).

REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR CATEGORIE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	64%	36%
B	64%	36%
C	57%	43%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	59%	41%

Données : décembre 2018



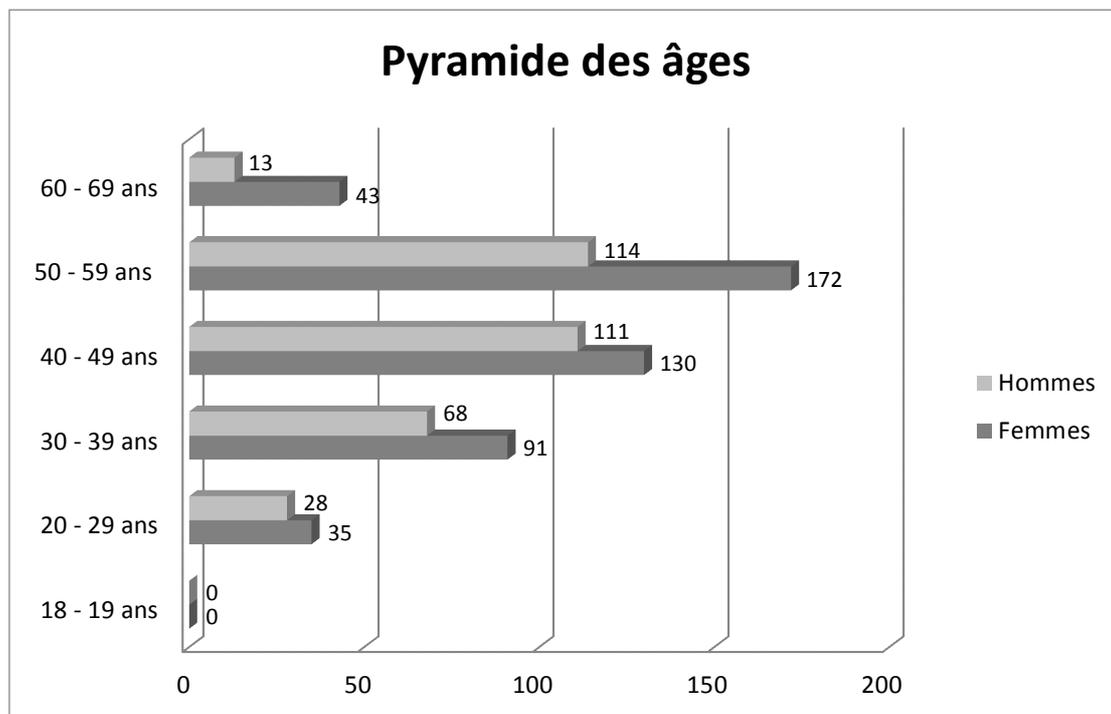
La structuration des effectifs par catégorie et par sexe est relativement stable.

Au niveau de la Fonction Publique Territoriale dans son ensemble, la répartition est de 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B et 60 % en catégorie C. (données de 2015)

PYRAMIDE DES AGES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE (effectif permanent)

Tranche d'âge	18-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	TOTAL
Femmes	0	7%	19%	28%	37%	9%	100%
Hommes	0	8%	20%	33%	34%	4%	100%

Données : décembre 2018



Données : décembre 2018

Pour précision, la répartition par tranche d'âge est la suivante :

- 20-29 ans : 56 % des agents sont des femmes
- 30-39 ans : 57 % des agents sont des femmes
- 40-49 ans : 54 % des agents sont des femmes
- 50-59 ans : 60 % des agents sont des femmes
- 60-69 ans : 77 % des agents sont des femmes

La moyenne d'âge des femmes est de **46,57 ans** (pour 44,5 ans dans la FPT en 2015)

La moyenne d'âge des hommes est de **45,32 ans** (pour 44,2 ans dans la FPT en 2015)

Pour rappel, les chiffres de 2016 et 2017 :

La moyenne d'âge des femmes était de **46,70 ans** en 2017 et **46,49 ans** en 2016

La moyenne d'âge des hommes était de **45,55 ans** en 2017 et **44,95 ans** en 2016

REPARTITION DES AGENTS RECRUTES AU COURS DE L'ANNEE 2017 PAR SEXE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	50,00%	50,00%
B	57,14%	42,86%
C	62,00%	38,00%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	61,02%	38,98%

Données : année 2018

Au cours de l'année 2018, la répartition des candidats reçus en jury est de 61 % de femmes et de 39 % d'hommes.

La collectivité est également liée dans ses recrutements à la répartition entre les femmes et les hommes dans certaines filières d'enseignement.

Exemple : si l'on recrute un agent pour un poste d'auxiliaire de puériculture, nous aurons en grande majorité, voire exclusivement, des candidates puisque ces études sont principalement suivies par un public féminin.

REPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR SEXE

FEMMES	HOMMES	TOTAL
54%	46%	100%

Données : année 2018

Les chiffres traduisent en filigrane la démographie de notre collectivité puisque la répartition Femme / Homme au sein de la Ville est sensiblement équivalente (59 % de femmes et 41 % d'hommes).

La moyenne d'âge des agents partis en formation est de 45,32 ans.

REMUNERATION

La rémunération d'un agent se compose en grande majorité de deux composantes : le traitement indiciaire et le Régime Indemnitare (RI).

Le traitement indiciaire résulte de l'indice de rémunération multiplié par la valeur du point dans la fonction publique.

Ainsi, à grade et échelon équivalent, une femme et un homme bénéficie du même indice de rémunération, donc du même traitement indiciaire.

Le Régime Indemnitare (RI) applicable à la Ville de Bourg en Bresse depuis 2009 et le Régime Indemnitare relatif au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) applicable depuis 2018 pour certains cadres d'emplois ont été négociés collectivement avec les organisations syndicales.

Le RI et le RIFSEEP sont construits selon le grade détenu par l'agent et son niveau hiérarchique dans l'organigramme de la collectivité.

Ainsi, un agent X et un agent Y titulaires du même grade et positionnés au même niveau dans l'organigramme bénéficient du même montant annuel.

Ce système est donc égalitaire entre les femmes et les hommes.

Par principe de construction, à grade, échelon et fonctions équivalents, une femme et un homme perçoivent au sein de la collectivité strictement la même rémunération.

Dans les faits, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes qui peut subsister à la Ville de Bourg en Bresse s'explique en grande partie par le régime indemnitaire ancien de la filière technique (donc essentiellement pour les hommes) qui, historiquement, était plus avantageux que les autres filières.
Il s'agit donc de situations passées en cours de résorption.

EVOLUTION DE CARRIERE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE
=> **Pourcentage d'avancement de grade et promotion interne prévus en 2019**
selon l'effectif permanent

CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	FEMMES/HOMMES CONFONDUS	Nombre total d'avancements et promotion
A	17%	2%	8%	5
B	2%	2%	2%	3
C	8%	16%	12%	71
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	7%	13%	10%	79

2 % des femmes de catégorie A bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2019 (17 % des hommes de catégorie A).

2 % des femmes de catégorie B bénéficieront d'un avancement de grade ou d'un promotion interne en 2019 (2 % pour les hommes de catégorie B).

16 % des femmes titulaires d'un grade de catégorie C vont bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne au cours de l'année 2019 (8 % pour les hommes).

En moyenne, 13 % des femmes de la collectivité bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne et 7 % des hommes.

3) Exemples de réalisation visant à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes

RECRUTEMENT

Suite à un appel à candidature, les sélections se font aux vues des compétences du (de la) postulant(e) uniquement et toute personne rassemblant les compétences attendues sur le poste est reçue par un jury.

Néanmoins, selon le profil de poste proposé, la proportion femme/homme de candidat peut fortement varier et résulte des filières d'enseignement.

A compétences égales, le jury veille à un équilibre femme/homme dans les services, notamment sur les postes à responsabilité. Un soin tout particulier est apporté aux recrutements sur des postes techniques historiquement occupés par des hommes. Afin de faciliter ces recrutements, des vestiaires séparés pour les femmes et pour les hommes ont été aménagés lors de la construction du Centre Technique Municipal.

Dans la composition des jurys de recrutement, la Ville veille à la mixité.

Les emplois saisonniers pour la période estivale dont les postes ne requièrent pas de technicité particulière sont essentiellement attribués à des étudiants en respectant une stricte répartition entre les filles et les garçons.

FICHES DE POSTE

Les fiches de poste en vigueur à la Ville sont toutes rédigées en utilisant des verbes d'action ce qui permet de garder une neutralité dans la rédaction de ces fiches de poste.

ARTICULATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE

Depuis 2013, une procédure concernant l'allaitement des femmes revenant de congé maternité est en place.

Un courrier est systématiquement envoyé aux personnes pendant le congé maternité afin qu'elles puissent indiquer si elles vont allaiter leur enfant.

Si la réponse est positive, des indications sont fournies à la future maman pour qu'elle puisse, à sa reprise d'activité, tirer son lait dans des conditions de tranquillité et d'intimité.

Par ailleurs, une salle d'allaitement située à l'Hôtel de Ville a été mise en place afin de permettre aux jeunes mamans de pouvoir tirer leur lait sur leur lieu de travail et ainsi faciliter leur reprise d'activité après leur congé maternité.

Cette salle, située dans un endroit avec un faible passage, dispose des éléments nécessaires pour que les femmes puissent tirer leur lait en toute tranquillité.

Dans les services extérieurs, il a été demandé de permettre aux jeunes mamans d'accéder à une pièce au calme pour pouvoir également faciliter leur reprise d'activité.

Les demandes de temps partiel sur autorisation (en majorité lorsqu'un enfant a plus de trois ans) sont systématiquement accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme dès lors où ce temps partiel ne désorganise pas le service public.

Exemple : en 2017, 100 % des demandes de temps partiel ont été accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme.

Il existe un règlement du temps de travail à la Ville reprenant diverses absences exceptionnelles autorisées.

Les jours d'absence autorisés par ce règlement sont octroyés de la même manière pour les femmes et les hommes concernant les événements familiaux (mariage, décès, garde d'enfants malades, ...), ou les autres types d'absence (hospitalisation d'un proche, absences syndicales, visites auprès d'un médecin spécialiste, ...).

Certains services travaillent selon un système d'horaires variables qui s'appliquent de la même façon entre les femmes et les hommes relevant de ces services.

FORMATION

Les demandes de formation sont étudiées par la collectivité compte tenu des besoins du service et/ou de l'agent.

Il n'y a donc pas de distinction entre les femmes et les hommes sur les choix de formation.

PREVENTION

Une démarche globale de prévention existe au niveau de la Ville de Bourg en Bresse.

Cette démarche a pour but de mettre en place des solutions afin que les agents, femmes comme hommes, puissent travailler en toute sécurité et dans des conditions de travail les plus optimales.

Dans cette optique, de nombreux efforts sont consentis afin de pouvoir adapter le travail à l'agent.

Pour exemple, des achats de matériels ont été réalisés à destination des agents d'entretien des locaux, notamment dans les écoles et les gymnases, postes tenus essentiellement par un public féminin, afin de rendre moins physiques certaines tâches et prévenir les troubles musculo-squelettiques. (achat de mini mono-brosses plus facilement manipulables, achat d'aspirateurs pour éviter de déplacer un aspirateur sur plusieurs étages, achat de matériels auto-portés dans les gymnases, ...)

Un ergonome peut également être sollicité afin d'adapter au mieux un poste de travail compte tenu de la morphologie de chaque agent, que ce soit une femme ou un homme.

II / Politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis de nombreuses années, la Ville met en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une préoccupation qui irrigue de manière transversale l'ensemble de l'action de la collectivité. Néanmoins, cet objectif est peu mis en avant et insuffisamment valorisé en tant que tel.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, ce rapport est l'occasion de mettre en exergue quelques actions de la collectivité.

Une démarche méthodologique est engagée afin d'identifier plus précisément à l'avenir cette préoccupation et se questionner systématiquement sur l'impact des politiques publiques sur les femmes et sur les hommes.

1) Un accompagnement social des besoins spécifiques observés pour les femmes

A travers son centre communal d'action sociale mais aussi l'ensemble de ses services aux habitants, la Ville met en place un accompagnement dédié aux problématiques identifiées de la population féminine.

En effet, des besoins spécifiques ont été observés : difficultés d'accès aux droits et aux soins (précarité sociale), barrières culturelles, priorité aux soins des enfants et du conjoint mais pas d'elles-mêmes... Des actions ont ainsi été engagées notamment autour des enjeux d'accès à la santé :

- Accompagnement individuel : Mise en place sur le terrain en 2018 de la médiation santé avec priorité à l'accompagnement des femmes dans leur parcours (droits, soins, dépistages, prévention...). En 2018, 31 femmes ont été accompagnées (sur un total de 50 personnes).

- Action collective : action conjointe avec ATELEC lors des ateliers d'apprentissage du français (public essentiellement féminin) sur la thématique santé pour favoriser les démarches (vocabulaire et écrits de la santé, connaissance des ressources du territoire...) et notamment spécifiquement pour encourager au dépistage des cancers féminins.

Ces actions sont possibles grâce au partenariat établi avec différentes associations intervenant particulièrement auprès de la population féminine : subvention du CIDFF à hauteur de 2 500 € et d'ATELEC pour un montant de 11 000 €.

2) Un accueil de la petite enfance favorisant l'accès à l'emploi des femmes et vigilant sur l'approche de l'égalité femmes/hommes dès le plus jeune âge

De manière systématique, la politique d'accueil dans les établissements petite enfance veille à donner la priorité aux demandes de femmes qui recherchent un emploi. Plus particulièrement, des places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) sont identifiées. Il s'agit d'un dispositif contractuel entre Pôle emploi, la CAF et les parents isolés (en grande majorité des mères) permettant de dédier des places à ces publics fragilisés en recherche d'emploi.

Malgré la volonté de la collectivité d'accroître la mixité au sein du service petite enfance, seul un homme est recensé parmi les 90 agents travaillant dans les différents établissements. Ceci est identique à la situation nationale.

Une vigilance est apportée en matière de communication, d'information et de relations avec les parents. Cela passe par l'emploi systématique du terme « parents » et non de « mères ou mamans » pour ne pas exclure les papas qui viennent aussi dans les crèches.

Du côté des enfants, les garçons et les filles mélangent leurs jouets avec le souci d'une approche pédagogique des agents du service qui ne soit pas genré ou stéréotypé.

3) Une politique sportive facilitant l'accès aux femmes

A travers ses différentes interventions dans le domaine du sport, la Ville est vigilante à encourager la pratique sportive des femmes qui constitue un axe prioritaire de l'action publique dans ce domaine.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer cette ambition :

- liaison écoles-clubs (dispositif partenarial entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Ville, mis en place afin de faciliter l'accès aux clubs de jeunes des classes de CE2-CM1- CM2 des écoles politique de la ville avec une prise en charge à 50/50 de 75 % du coût des licences) : 215 enfants concernés en 2018.

- 1 poste dédié à la Ville financé à hauteur de 75 % par la Ville et 25 % par la DDCS (administration du dispositif, mais également accompagnement des publics, surtout féminin) ;
- 92 filles sont impliquées dans le dispositif avec un nombre croissant chaque année du fait d'un accompagnement attentif ;
- Face au constat de fort abandon des filles de ce cursus sportif à partir de la 6ème (raison culturelle, participation aux tâches ménagères familiales...), une action ciblée a été mise en place afin de les maintenir dans cette pratique sportive.

- subventions

- Une enveloppe de subventions spécifiques pour les projets et pour valoriser la pratique féminine.

ex : FBBP 2 000 €, Bourg Sud et Bourg Boxing (500 € chacun)

- Équipements sportifs de proximité

- chaque installation de street working ou matériel installé (Baudières, Bouvent, ...) prend en compte l'accès aux publics féminins ;
- Louis Parant : création d'un city parc avec activités mixtes proposant des agrès spécifiques et des ateliers de fitness.

4) La lutte contre les violences intrafamiliales

La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020 a défini comme objectif opérationnel « les violences intrafamiliales ».

Cet objectif se décline en plan d'actions :

- 1) Complémentarité et cohérence du réseau d'acteurs
- 2) Femmes victimes de violences conjugales et enfants témoins
- 3) Suivi des mineurs auteurs de violences sexuelles intrafamiliales
- 4) Suivi des majeurs auteurs
- 5) Violences faites aux personnes âgées

La Ville à travers la coordination du CISP met en œuvre cette stratégie et intervient de manière opérationnelle sur ces situations familiales.

5) Une politique culturelle engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes

À travers ses lieux d'exposition (H2M et Monastère Royal de Brou) comme sa programmation culturelle, la Ville s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les artistes féminines sont mises en avant. **En 2019, l'événement culturel de la Ville sera dédié à la thématique « Femmes ».**

H2M, espace d'art contemporain :

Depuis 2010, la Ville a organisé 18 expositions temporaires qui ont réuni 215 artistes au total dont **38 % d'artistes féminines** (contre 23 % au niveau national _ chiffres de 2015).

Sur ces 18 expositions, **5 monographies ont été présentées dont 3 dédiées à 3 artistes femmes** (Vidya Gastaldon, Véronique Ellena et Sylvie Auvray).

Le commissariat de 9 expositions sur 18 au total, a été assurée par une femme (responsable du service ou commissaire invitée).

Monastère Royal de Brou – Marguerite la femme bâtisseuse et politique

Avec la création d'espaces supplémentaires en 2018, la scénographie du nouveau parcours de visite du Monastère royal de Brou illustre la femme bâtisseuse et la femme politique qu'était Marguerite d'Autriche. Ces espaces mettent en avant, d'une part, sa décision de bâtir aux portes de Bourg-en-Bresse ce monument pour abriter trois somptueux tombeaux, et d'autre part, la dimension politique de celle qui fut régente des Pays-Bas pour le compte de son père l'Empereur Maximilien de Habsbourg puis de son neveu l'Empereur Charles Quint.

Ainsi, une salle intitulée « au centre du pouvoir de Marguerite » permet de comprendre son rôle de premier plan joué dans l'Europe de la Renaissance. Un arbre généalogique montre la rencontre de trois dynasties en sa personne : les maisons de Bourgogne, les Habsbourg-Autriche et de Savoie. Mais surtout, une table géopolitique et les correspondances diplomatiques de l'époque invitent à découvrir l'histoire européenne.

Enfin, la dimension artistique du musée met en exergue la richesse artistique importée par Marguerite, mécène et amoureuse des arts.

En ce qui concerne les actions culturelles :

A la folie... pas du tout : depuis 2011, 67 concerts ont été organisés dont **40 % d'artistes féminines à l'affiche** (musicienne ou chanteuse).

Événement culturel et artistique de la Ville (du 8 au 12 mai 2019) : 36 partenaires mobilisés pour 40 actions culturelles dédiées à la thématique « Femmes » : cinéma, arts visuels, théâtre, sport, humour, musique, spectacle de rue, histoire...

Quelques exemples :

- Exposition dédiée à **Florence Cestac, seule auteure de BD à avoir reçu le Grand prix d'Angoulême** (en 2000) plus, une table-ronde consacrée à « La femme dans la culture populaire. Le genre interroge le genre ».

- Exposition **Sorcières ! présentera les œuvres de 25 artistes dont 17 artistes femmes** (68 %) : La figure traditionnelle de la sorcière et ses attributs (balai, chapeau, chaudron, bestiaire...) ; La star des contes de fées, l'un des plus anciens personnages littéraires ; La sorcière à travers l'Histoire (de la déesse antique à la chasse aux sorcières...) ;
- L'écoféminisme dans les années 70 ; Le néoféminisme aujourd'hui
- Des projets participatifs avec collectes de paroles :
 - émission de radio en direct et en public au Théâtre de Bourg autour de la **déconstruction des clichés de genre**, exposition sonore avec témoignages de jeunes femmes entre 18 et 25 ans la **question de la féminité**,
 - réalisation d'un film « **Si je vous dis : être une femme aujourd'hui** » à partir de témoignages (homme, femme, enfant, adulte, personne âgée, de toutes catégories sociales...)
- **2 créations de spectacles déambulatoires** :
 - * *Les Moires* (par la Cie du 13 quai) sont les trois sœurs qui personnifient la divinité du destin dans la mythologie grecque. Elles président la naissance, la vie et la mort des humains. Durant le parcours ces 3 Moires sont incarnées par 3 artistes féminines. Ce sont 3 contorsionnistes qui s'expriment, dansent, se tordent et jouent avec la parole audiovisuelle d'autres femmes.
 - * *J'ai besoin de la parole des femmes* (par le Cie Passaros) autour des thèmes relation Féminin masculin ; l'émancipation de la femme.
- **Match de rugby Les Violettes bressanes** contre une équipe masculine à constituer pour l'occasion...

6) Une communication mettant en avant des parcours de femmes et se mobilisant sur des événements dédiés

En 2018, dans le magazine C'est à Bourg, 16 portraits et interviews de femmes ont été réalisés.

Chaque année la Ville s'engage pour **octobre rose**. Durant tout le mois d'octobre, la Ville dispose une banderole sur le fronton de l'hôtel de ville. La façade est également illuminée d'un ruban rose. L'accueil de la mairie est habillée avec la signalétique de l'événement et les flyers donnés par l'Office Départemental de Lutte contre le Cancer sont distribués. L'ensemble est relayé par communiqué de presse.

Depuis 2012, chaque 8 mars, journée des droits des femmes est l'occasion d'une soirée spécifique. Elle est organisée autour d'un thème et d'un lieu différents choisis par les élués du Conseil municipal. Environ 450 femmes sont invitées (élués, conseillères citoyennes, présidentes d'associations, agents de la ville, bénévoles d'associations, femmes s'impliquant dans la vie de la commune...), une centaine est présente. Durant la soirée, la Ville propose un spectacle et un buffet qui est l'occasion d'un échange. Par exemple, en 2018, la soirée s'est tenue à la salle du stade Verchère sur le thème belgitude en lien avec l'événement culturel de la ville.